Éducation
relative à
l'environnement

communications-éducation

ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Québec

87-03023/

ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

L'ÉDUCATION RELATIVE

À L'ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Rapport de la recherche

1985

Ministère de l'Environnement
Direction des communications
et de l'éducation
Division de l'éducation

Claude Cloutier
Responsable d'éducation
à l'environnement

Dépôt légal - 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-12963-6

Envirodoq 860001

EE 07101-0186

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et n'engagent pas la responsabilité du ministère de l'Environnement.

SOMMAIRE

Notre voyage d'étude en France s'est déroulé du 9 au 20 septembre 1985. Il se situe dans le cadre de la coopération franco-québécoise dans le domaine de l'environnement et fait suite à un accord signé en septembre 1984 à Montréal par les ministres québécois et français de l'environnement. Les précipitations acides, les substances dangereuses, les techniques de l'eau, les banques de données et l'éducation en matière d'environnement sont les principaux thèmes retenus.

Cette mission qui portait sur l'éducation à l'environnement avait pour but:

- de voir comment s'organise l'éducation à l'environnement en France (les politiques, les structures, les programmes de formation) à différents niveaux (central, régional, local), notamment auprès des jeunes et des milieux d'enseignement;

- d'établir des échanges et de mettre en place des projets de collaboration.

Le programme* de séjour a été préparé par la Mission Vie Associative, Emploi, Formation du ministère de l'Environnement français et nous a permis de rencontrer des représentants des organismes suivants:

. l'UNESCO;
. le Centre européen d'éducation à l'environnement;
. la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, section française;
. le ministère de l'Environnement;
. le ministère de l'Éducation nationale;
. le ministère de l'Agriculture;
. la Fédération nationale des Syndicats d'exploitants agricoles;
. l'Union nationale des centres permanents d'initiation à l'environnement;
. les Centres permanents d'initiation à l'environnement des Monts du Pilat;

---

* Voir l'annexe 1 pour le programme complet de la mission.

. la Fédération des Parcs naturels régionaux de France;
. le Parc naturel régional de Bretonne;
. le Parc national des Écrins;
. le concepteur de logiciel de la Maison de l'énergie;
. l'Encyclopédie, section logiciel;
. le Centre culturel scientifique et technique de Grenoble.

Le document comprend cinq parties. La première présente dans ses grandes lignes, l'organisation de l'éducation à l'environnement en France. La deuxième partie décrit les principales structures mises en place dans les régions. Une troisième partie situe la place de la formation à l'environnement dans le système éducatif et pour divers publics. La quatrième partie propose certaines recommandations. Enfin, dans la dernière partie sont regroupées les annexes.

TABLE DES MATIÈRES

Page

SOMMAIRE ---------- i

TABLE DES MATIÈRES ---------- iii

LISTE DES ANNEXES ---------- v

CHAPITRE I- L'ORGANISATION DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE ---------- 1

1. L'organisation de l'éducation à l'environnement en France ---- 3

1.1 Ministère de l'Environnement ---------- 4

1.2 Structure interministérielle ---------- 6

1.3 Ministère de l'Environnement et ministère de l'Éducation nationale ---------- 7

1.3.1 Collaboration entre les deux ministères ---------- 8

1.3.2 Protocole d'accord de 1983 ---------- 10

1.4 Ministère de l'Environnement et autres ministères ------- 14

1.4.1 Protocole d'accord avec le ministère de la Jeunesse et des Sports (1984) ---------- 14

1.4.2 Protocole d'accord avec le ministère de l'Agriculture ---------- 15

CHAPITRE II- L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRAIN --------- 17

2. L'éducation à l'environnement sur le terrain ---------- 19

2.1 Les Parcs naturels régionaux ---------- 20

2.1.1 L'éducation à l'environnement dans les Parcs naturels régionaux ---------- 21

2.2 Les Centres permanents d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.) ---------- 26

2.2.1 Mandat des C.P.I.E. ---------- 26

2.2.2 Structure des C.P.I.E. ---------- 27

2.2.3 Centre permanent d'initiation à l'environnement des Monts du Pilat ---------- 28

Page

2.3 Les Centres culturels scientifiques et techniques ------- 33

2.4 Les milieux d'enseignement ---------- 36

CHAPITRE III- LA FORMATION À L'ENVIRONNEMENT ---------- 39

3. La formation à l'environnement ---------- 41

3.1 Dans le système éducatif ---------- 42

3.2 Pour divers publics ---------- 43

3.3 Le «Centre européen d'éducation à l'environnement du Mont-Dauphin»: un lieu de formation ---------- 45

COMPTE RENDU DE DEUX RENCONTRES ---------- 47

CONCLUSION ---------- 53

ANNEXES ---------- 57

LISTE DES ANNEXES

		Page
Annexe 1:	Programme de séjour en France de Claude Cloutier ------	57
Annexe 2:	Place de la Mission Vie Associative, Emploi, Formation au sein du ministère de l'Environnement ----------	65
Annexe 3:	Protocole d'accord entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Environnement sur l'éducation relative à l'environnement (1983) ---------	67
Annexe 4:	Protocole d'accord entre les ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Environnement ----------	72
Annexe 5:	Protocole d'accord pour des actions conjointes de formation à l'environnement entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement ------	78
Annexe 6:	Union nationale des Centres permanents d'initiation à l'environnement (UNCPIE) ----------	80
Annexe 7:	Bilan sommaire de l'application du programme d'actions communes du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Éducation (1983 et 1983-84) ----------	82
Annexe 8:	Une activité de formation sur la pédagogie de l'environnement ----------	86
Annexe 9:	Programme et liste des intervenants d'un stage organisé par le Centre européen d'éducation à l'environnement. Septembre 1985. ----------	90
Annexe 10:	Intervention de monsieur Maurice Charles lors d'un séminaire sur l'éducation relative à l'environnement. Athènes, septembre 1983 ----------	94

CHAPITRE I

L'ORGANISATION DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE

1. L'ORGANISATION DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE

L'éducation à l'environnement en France est assumée par différents ministères et organismes mais d'une façon plus particulière par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Éducation. D'autres ministères, tels le ministère de l'Urbanisme et du logement, le ministère de la Jeunesse et des sports, le ministère de l'Agriculture s'impliquent dans cette forme d'éducation.

Plusieurs organismes travaillent à la formation, à l'initiation et à l'éducation à l'environnement. Les principaux sont les Centres permanents d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.) et les Parcs naturels régionaux. D'autres organismes oeuvrent aussi dans ce domaine notamment les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E.) les Maisons de la nature, les relais ou les centres urbains ainsi que les «Ateliers bleus», spécialisés dans l'étude du milieu marin et du littoral. Il existe par ailleurs de nombreuses structures, dont la vocation première n'est pas l'éducation à l'environnement, mais qui l'intègrent à d'autres préoccupations (centres de jeunesse, bases de loisirs, musées, espaces verts spécifiques, structures agricoles diverses).

1.1 Ministère de l'Environnement

. Mission Vie Associative, Emploi, Formation*

Le ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire de la Mission Vie Associative, Emploi, Formation** est un des principaux promoteur de l'éducation à l'environnement en France. La Mission a pour tâche de développer au sein du Ministère les actions éducatives en insistant sur la formation des formateurs.

L'action de la Mission vise tous les publics (scolaire, associatif, professionnel, élu, grand public en général...). Elle recouvre principalement:

. la préparation et la mise en oeuvre d'une politique nationale et la contribution à des actions spécifiques lancées par les autres directions du ministère;

. le suivi des propositions et des politiques régionales mises en place par les Délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement;

. l'élaboration de programmes de formation en liaison avec les associations et les autres ministères;

. la coordination des activités de la Commission nationale d'initiation à l'environnement et le suivi des décisions prises dans ce domaine par le Comité interministériel pour la qualité de la vie. L'action de la Mission a donc un caractère interministériel.

---

* Jusqu'en 1985, le service de l'éducation à l'environnement portait le nom de Mission Initiation, Formation et Actions Éducatives.

** La Mission Vie Associative, Emploi, Formation fait partie de la Délégation à la qualité de la vie. Les autres Missions et services de cette unité administrative sont: la Mission environnement urbain, la Mission bruit, le Service de l'information et de la communication. (Voir l'annexe 2).

. Structures en région

Depuis quelques années le ministère de l'Environnement s'est donné des structures caractérisées par des services extérieurs nouveaux (Délégation régionale de l'architecture et de l'environnement, Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement).

1.2 Structure interministérielle

Tel que mentionné précédemment d'autres ministères participent avec le ministère de l'Environnement, à la promotion de l'éducation à l'environnement.

L'instauration d'une Commission nationale d'initiation à l'environnement dont l'arrêté de création a été signé par le ministère de l'Environnement en 1979 est le lieu privilégié de rencontre entre les ministères concernés par l'éducation à l'environnement. Créée pour permettre une coordination des initiatives, des associations, des collectivités et des administrations, elle donne son avis sur les projets dont l'importance et l'intérêt des actions justifient un financement interministériel et des aides appropriées des départements ministériels concernés. Pour ce faire, elle s'inspire des expériences menées jusqu'à ce jour et dont la valeur réside davantage dans l'engagement des collectivités locales, le dynamisme des associations concernées et la qualité de l'animation que dans la mise en place d'installations coûteuses.

La Commission regroupe dix départements ministériels. Un secrétariat permanent organise les réunions et assure le suivi des décisions prises. De plus, les ministères concernés ont signé (1980) une circulaire relative au développement de l'initiation à l'environnement*. Cette circulaire a pour objet d'affirmer la volonté des pouvoirs publics de développer une politique concertée en matière d'initiation à l'environnement et d'inciter les responsables locaux des diverses administrations impliquées dans cette action à mieux faire connaître ces initiatives et à assurer leur coordination.

Le ministère de l'Environnement a signé aussi au cours des dernières années des protocoles d'accord avec différents ministères et organismes concernés par l'éducation à l'environnement. Ces protocoles constituent

---

* Initiation à l'environnement est ici synonyme d'éducation à l'environnement.

un des aspects les plus importants de la politique du ministère de l'Environnement dans le dossier de l'éducation à l'environnement. Des protocoles ont été signés aussi avec le mouvement associatif.*

1.3 Ministère de l'Environnement et ministère de l'Éducation nationale

L'éducation relative à l'environnement en France et dans plusieurs pays tel le Québec, a vu le jour au cours des années soixante-dix. Elle s'est manifestée au plan international à l'occasion de la conférence des Nations-Unies de Stockolm (1972), de Belgrade (1975) et de la conférence de Tbilissi (1977).

La France ne demeure pas à l'écart de ce mouvement. Un premier protocole est signé en 1971 entre les ministères de l'Environnement et de l'Éducation nationale, et un texte important, que l'on peut considérer comme la charte constitutive de la pédagogie de l'environnement en France, est publié en 1977 sous le titre: «Instruction générale sur l'éducation des élèves en matière d'environnement».

Le 15 février 1983, un «second protocole» d'accord est signé** entre le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Environnement concernant le développement et l'approfondissement d'une politique cohérente et durable d'éducation à l'environnement dans l'ensemble du système scolaire et universitaire.

---

* Le mouvement associatif joue un rôle important dans le domaine de la formation en environnement.

** Le ministère de l'Urbanisme et du logement apportera son concours aux actions concernant les problèmes d'habitat, d'architecture d'urbanisme et de paysage.

1.3.1 Collaboration entre les deux ministères

La réflexion et l'expérimentation menées conjointement par les deux ministères en milieu scolaire au cours des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt ont permis de créer les conditions favorables à une généralisation de l'éducation à l'environnement. Celle-ci s'est développée sur une base de collaboration.

. Une phase d'expérimentation

Cette phase a été nécessaire pour parvenir à définir un contenu et des méthodes pédagogiques. Différentes expérimentations ont été conduites à ce sujet dans l'enseignement élémentaire et secondaire en liaison avec l'Institut national de la recherche pédagogique (I.N.R.P)

L'ensemble de ces expériences interdisciplinaires, organisées en situation de classe et auxquelles ont été associées des partenaires extérieurs au système éducatif (architectes, urbanistes, spécialistes ou techniciens de l'environnement...) a servi de base aux initiatives prises par le ministère de l'Éducation nationale pour introduire l'éducation relative à l'environnement dans les programmes d'enseignement et la formation des enseignants.

. Une mise en place d'un cadre pédagogique

Pour inscrire la dimension de l'environnement dans les contenus d'enseignement,une instruction pédagogique (circulaire du 29 août 1977) a d'abord été lancée pour inciter les enseignants à développer cette éducation.

En ce qui concerne la formation des enseignants, les expériences conduites depuis une douzaine d'années dans plusieurs Ecoles Normales pilotes sur l'environnement, ont permis de définir le contenu d'une formation des instituteurs dans ce domaine: deux unités de formation optionnelles ont été mises au point et sont proposées à l'ensemble des Ecoles Normales depuis 1981/1982.

. Les moyens d'action

Pour développer la production d'une documentation pédagogique: une commission «environnement» a été instituée au Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.). Elle propose chaque année au comité de programme du centre des thèmes à privilégier pour la réalisation de documents écrits ou d'émissions de la télévision scolaire. Une convention a été passée entre les deux ministères pour assurer une diffusion et une production communes.

. Les structures destinées à faciliter une approche concrète de l'environnement

La création de classes de nature a permis, dès 1971, de développer pour les élèves de l'enseignement primaire principalement (mais aussi pour ceux des collèges et des lycées) la pratique de stages de plusieurs jours destinés à sensibiliser les jeunes à la découverte d'un milieu «naturel» (montagne, mer, campagne). Depuis 1982, les classes de nature sont devenues davantage des «classes de découverte» au cours desquelles les enfants devront vivre des démarches d'exploration et d'appropriation du milieu nouveau à découvrir.

Il existe actuellement en France plus de 70 centres d'accueil permanents pour ces classes animées par un instituteur. Par ailleurs, les Centres permanents d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.) et les Parcs naturels régionaux constituent les «supports irremplaçables de cette pédagogie active de l'environnement».

1.3.2 Protocole d'accord de 1983*

Le protocole d'accord signé par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Environnement porte sur les quatre points suivants: la formation à l'environnement dans le système éducatif, sa mise en place dans les établissements scolaires, les supports pédagogiques, le suivi et l'évaluation des actions.

a) La formation à l'environnement dans le système éducatif

L'objectif sera moins d'apporter de nouvelles connaissances que de développer des méthodes d'approches interdisciplinaires intégrant une pratique de terrain et des relations avec les organismes et les collectivités locales responsables.

Les moyens proposés sont:

- des sessions d'information et d'échanges entre les responsables des deux administrations;
- des formations techniques spécifiques: conférences, séminaires;
- des stages interdisciplinaires de terrain.

Les dispositions du protocole touchent à la formation dans les universités, les grandes écoles et les centres de recherche scientifique, à la formation permanente des adultes et à la formation dans l'enseignement général et technique.

Elle (la formation) s'adresse aux maîtres et professeurs des écoles, collèges, lycées et lycées d'enseignement professionnel en formation initiale et continue.

---

* Pour connaître les détails du protocole, voir l'annexe 3.

b) La mise en place de l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires

Une double action est proposée:

- intégrer davantage la dimension «environnement» dans les contenus d'enseignement et l'organisation pédagogique, en vue de faciliter une pratique, par les enseignants et les élèves, d'actions interdisciplinaires sur l'environnement.

- développer les Projets d'actions éducatives sur l'environnement dans les établissements scolaires du premier et du second degré: le ministère de l'Environnement leur apportera un soutien spécifique. Cette aide pourra, le cas échéant, appuyer les projets et faciliter les déplacements à moyenne distance des élèves d'établissements appartenant à des zones urbaines ou rurales défavorisées.

c) Les supports pédagogiques

Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Environnement s'engagent à conjuguer leurs efforts pour mettre à la disposition des enseignants et des élèves les outils pédagogiques propres à les sensibiliser et à leur permettre une approche concrète des problèmes d'environnement.

Au niveau du matériel pédagogique

. recenser et valoriser le matériel pédagogique existant;

. réalisation et production d'un matériel nouveau portant sur l'environnement régional.

Ces deux actions sont confiées notamment au Centre national de documentation pédagogique et à ses centres régionaux et départementaux.

Au niveau de la structure pédagogique

Les deux ministères reconnaissent le soutien technique efficace que peuvent donner à cette action éducative les Parcs naturels, les Centres permanents d'initiation à l'environnement ou d'autres supports, tels que les muséums d'histoire naturelle et les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement... et les associations de protection de l'environnement, là où ils disposent des compétences et des moyens techniques suffisants.

Sur la base des résultats d'une évaluation de leur action, une aide spécifique et adaptée à leur besoin pourra leur être attribuée dans le cadre d'une politique régionale.

Des enseignants pourront apporter leur concours, à temps partiel, aux Parcs naturels et aux Centres permanents d'initiation à l'environnement dans le cadre d'un service éducatif de l'environnement, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées en milieu scolaire et universitaire.

d) Le suivi et l'évaluation des actions

L'exécution de cette politique commune doit s'appuyer sur la mise en place de structures de concertation entre les administrations centrales et régionales des deux ministères.

Une commission mixte est créée au niveau national. Elle en assurera le suivi et l'évaluation.

Il est demandé aux Recteurs d'académie et aux Délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement* d'articuler l'ensemble des actions relatives au développement d'une éducation à l'environnement (actions de formation, projets d'actions éducatives, aides à des associations ou à des organismes, réalisation de documents ou d'expositions...) dans le cadre d'un programme d'action régional.

---

* Les représentants régionaux.

Afin d'évaluer les progrès réalisés et l'impact des actions qui auront été lancées, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Environnement feront procéder à des études d'évaluation à moyen terme dans le cadre de travaux universitaires ou de recherches pédagogiques confiées notamment à l'Institut national de recherche pédagogique.

1.4 Ministère de l'Environnement et autres ministères

1.4.1 Protocole d'accord avec le ministère de la Jeunesse et des Sports (1984)*

Par ce protocole, le ministère de la Jeunesse et des Sports souhaite renforcer la dimension environnementale dans certaines activités dont il a la charge (mouvements et associations de jeunesse, loisirs, vacances, pratiques sportives, etc.). Le ministère de l'Environnement souhaite de son côté que la formation à l'environnement pénètre davantage les milieux de la jeunesse et que les techniques liées à l'animation des jeunes soient mieux connues et utilisées dans les associations d'environnement.

L'accord traite essentiellement de:

- la coordination en matière d'information (connaissance réciproque des réseaux existants et mise en relation permanente, échanges de documentation);

- la formation. Les objectifs poursuivis visent à: enrichir le contenu des formations à l'environnement par des approches novatrices et des thèmes encore peu abordés jusqu'à présent; permettre aux animateurs des associations d'environnement de toucher un public de jeunes et d'intervenir auprès de lui, et donc d'accéder aux diplômes Jeunesse et Sports nécessaires pour ce type d'intervention; faire en sorte que les diplômés répondent aux objectifs d'éducation à l'environnement dans leur contenu et leurs modalités. La formation des formateurs responsables et la prise en compte de l'environnement dans les programmes des différents diplômes et brevets constituent les secteurs privilégiés.

- les outils pédagogiques. Au niveau national, le lien principal de la coordination interministérielle est assuré par le Comité interministérielle de la qualité de la vie.

---

* Pour plus de détails, voir l'annexe 4.

Au niveau régional, les Délégations régionales à l'architecture et à l'environnement (D.R.A.E.) restent les promoteurs et les coordonnateurs du réseau relationnel à mettre en place et des programmes à mener avec tous les partenaires concernés.

1.4.2 Protocole d'accord avec le ministère de l'Agriculture (1984)*

Par ce protocole d'accord pour des actions conjointes de formation à l'environnement, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement entendent marquer leur volonté commune de contribuer à développer une politique durable de formation dans l'ensemble du système d'enseignement agricole.

L'éducation à l'environnement, par des démarches scientifiques interdisciplinaires, vise à rendre les publics concernés conscients de leur place dans leur milieu, des conséquences de leurs actions et donner à tous,les moyens d'un comportement responsable.

Les publics concernés sont:

- élèves et enseignants des établissements d'enseignement initial ou continu, animateurs des Centres permanents d'initiation à l'environnement, des Parcs naturels et de diverses associations, etc.;
- techniciens, spécialistes, praticiens de l'aménagement et du développement rural.

En ce qui concerne les échanges d'informations et d'expériences entre élèves et enseignants, le ministère de l'Éducation nationale est associé aux actions prévues dans le cadre du protocole.

Le protocole porte principalement sur:

- la formation à l'environnement dans le système éducatif agricole;
- la formation des animateurs et des agents du développement;
- la formation continue des agriculteurs;

---

* Pour plus de détails, voir l'annexe 5.

- la vie associative et le développement rural;
- l'utilisation des structures spécialisées (les Parcs naturels régionaux, les Centres permanents d'initiation à l'environnement (C.P.I.E).
- valorisation et création de documents pédagogiques.

CHAPITRE II

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRAIN

2. L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRAIN

Les protocoles d'accord entre les différents ministères reconnaissent le soutien technique efficace que peuvent donner à cette action éducative les Parcs naturels régionaux et les Centres permanents d'initiation à l'environnement ou d'autres supports.

Dans les prochaines pages, nous nous attarderons plus particulièrement sur ces deux structures*. Nous terminerons cette partie par une brève présentation du Centre culturel, scientifique et technique de Grenoble.

---

* . Nous avons rencontré à Paris, monsieur Michel le directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux ainsi que madame Ztaziac la directrice des Centres permanents d'initiation à l'environnement.

. Nous avons visité deux Parcs naturels régionaux, un Parc national et deux C.P.I.E.

- Parc naturel régional de Bretonne et le Centre de la découverte de la nature (près de Rouen en Normandie).
- Parc naturel des Monts du Pilat ainsi que le C.P.I.E. des Monts du Pilat.
- Parc national des Écrins, dans les Alpes.

2.1 Les Parcs naturels régionaux*

Ne les imaginez pas comme des réserves de nature, ou des espaces aménagés pour la détente. Les parcs sont des territoires ruraux habités qui ont été créés par la loi du 1er mars 1967, ils sont 21, répartis sur toute la France et couvrent plus de 5 % du territoire français. Près de 1 million d'habitants y vivent en permanence.

Les Parcs naturels régionaux ont pour objectif essentiel la revitalisation de leur territoire, en synthèse étroite avec le milieu. Il s'agit d'échapper à l'antagonisme entre le développement des activités économiques et la protection de l'environnement. Pour cela, les Parcs régionaux ne disposent pas de réglementation spécifique et leur politique d'aménagement repose essentiellement sur une pratique pédagogique. Il s'agit d'informer, d'expliquer, de convaincre.

La décision de créer un Parc naturel régional revient à la région, sur proposition des élus des départements et communes concernées. Une charte constitutive est alors élaborée qui doit être agréée par la Commission interministérielle des Parcs naturels régionaux.

Un Parc naturel régional est géré par un organisme regroupant les régions, départements et communes territoriales, ainsi que d'autres partenaires tels que les villes proches, les Chambres consulaires, l'Office national des forêts...

Un Parc naturel régional est donc une formule de coopération intercommunale pour la mise en oeuvre d'un plan d'aménagement et d'équipement d'un territoire micro-régional.

---

* La Direction de la protection de la nature du ministère de l'Environnement est responsable de la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. Elle traite des questions relatives aux Parcs naturels régionaux aux Parcs nationaux et aux Réserves naturelles.

Il dispose d'un budget autonome, alimenté par les régions et les collectivités locales et auquel les ministères concernés participent (ministère de l'Environnement essentiellement, ministère de l'Agriculture, ministère de la Culture).

Une équipe pluridisciplinaire d'animation, sous la responsabilité du Directeur du Parc, a un rôle d'assistance technique aux collectivités, d'impulsion et de mise en oeuvre de projets d'animation économiques, culturelles ou pédagogiques.

Pour soutenir leurs actions, les Parcs naturels régionaux mettent en place,sur l'ensemble de leur territoire,des équipements tels que Maison des parcs, Bases de loisirs et de plein air, Centres artisanaux, Musées et Ecomusées, etc.

Ces équipements sont autant d'outils pédagogiques mis à la disposition des publics visés. De plus, dès leur création, les Parcs naturels régionaux ont développé les activités éducatives liées à la découverte du milieu naturel et humain, aux activités de pleine nature, à la mise en valeur du patrimoine ethnologique et architectural.

2.1.1 L'éducation à l'environnement dans les Parcs naturels régionaux

Grâce à leurs équipes de terrain et à leurs équipements pédagogiques, les Parcs ont mis en place des activités d'initiation à l'environnement répondant aux préoccupations suivantes:

- développer les facultés d'observation, de création, de compréhension;
- rendre conscient de la complexité de l'environnement et de ses différentes possibilités d'évolution dans le temps;
- donner à chacun des éléments d'analyse et d'information permettant d'avoir une attitude de responsabilité individuelle et collective.

Compte tenu de la spécificité géographique de chaque Parc et de ses moyens en personnel d'animation et en équipement, des activités pédagogiques variées s'adressent à tous les publics concernés par l'initiation à l'environnement:

- scolaires de la zone du Parc;
- scolaires hors Parc (de la région ou non);
- intervention lors de la formation initiale ou continue des enseignants;
- formation d'accompagnateurs: moniteurs d'activités de pleine nature, animateurs d'associations ou de structures d'accueil des jeunes;
- relations avec les chercheurs et universitaires.

Les modes d'interventions de l'équipe d'animation d'un Parc sont très diversifiés et en fonction des demandes exprimées:

- informations sur le Parc ou divers thèmes;
- organisation de stages et de sorties sur le terrain;
- collaboration avec les enseignants;
- campagnes de sensibilisation (expositions, conférences, débats...)

Pour soutenir le milieu scolaire, la Commission pédagogique relative à l'environnement des Parcs naturels régionaux a dégagé les points suivants:

- permettre aux enseignants de compléter leurs connaissances sur la région et mieux intégrer les problèmes d'environnement à leur enseignement;
- aider les enfants de la région à mieux comprendre et à aimer leur pays;
- faire découvrir le monde rural aux enfants des villes pour qu'ils en tirent des éléments d'analyse pour leur propre cadre de vie.

Cette approche repose sur la participation d'animateurs qui ont une connaissance globale de leur territoire et peuvent donc jouer pleinement leur rôle de médiateur entre le milieu scolaire et la région (recherche des intervenants appropriés, contacts avec la population, choix des sites à découvrir, etc...).

Le caractère pluridisciplinaire d'une équipe «Parc» est par ailleurs un atout supplémentaire, les programmes pédagogiques pouvant associer l'architecte, le muséologue, l'agronome, etc. En réalisant l'ouverture de l'école sur le monde extérieur et la vie locale, les activités éducatives sont l'occasion d'une réflexion sur ce rôle essentiel de l'école dans la revitalisation d'une région.

Quelles que soient les actions menées par un Parc avec le milieu scolaire, il faut souligner que toutes doivent faire l'objet d'une préparation concertée avec l'enseignement et donner lieu à un suivi. A la suite d'une réflexion commune, les Parcs naturels régionaux ont donc choisi de moduler leur intervention de la façon suivante.

. Inciter à la préparation préalable à toute sortie sur le terrain

Par des documents et outils pédagogiques permettant à l'enseignant et à sa classe de se prendre en charge en fonction de leur projet spécifique, tout en les incitant à une réflexion, une attitude de découverte plus globale du milieu.

. Accorder la priorité à l'élaboration des projets pédagogiques avec les classes

Le travail avec les classes locales sera alors privilégié tout au long de l'année scolaire. Le rôle essentiel des animateurs sera d'intervenir comme soutien pédagogique pour aider les enseignants à concevoir des programmes et des activités utilisant les potentialités du Parc et à aider leur réalisation pratique.

. Démultiplier leur action

Les Parcs naturels régionaux cherchent à développer leur participation à la formation initiale ou continue des enseignants dans le cadre de:

- la collaboration avec les écoles normales;
- les stages de recyclage des instituteurs;
- la concertation pédagogique;
- les stages pédagogiques organisés dans les Centres pédagogiques régionaux et les Centres régionaux de documentation pédagogique;
- les stages organisés par les associations d'enseignants.

L'élaboration de documents pour les enseignants et les élèves en liaison avec les Centres départementaux et régionaux de documentation pédagogique ou les Offices centraux de coopération à l'école constitue un autre domaine d'intervention des Parcs. Un Parc peut également jouer le rôle de centre de documentation utilisable par les enseignants: ouvrages et guides édités par le Parc, thèses et travaux scientifiques.

LES PARCS NATIONAUX

Les Parcs nationaux

En plus des Parcs naturels régionaux, la France possède 6 Parcs nationaux ce qui représente 370 000 hec., soit 0.7% du territoire national.

Tous ces Parcs ont en commun d'être situés dans les zones écologiques intéressantes, mais vulnérables (haute et moyenne montagne, littoral méditerranéen).

La raison essentielle de leur création est la préservation d'une partie du territoire national, grâce à une législation propre, dans le but d'en conserver les richesses biologiques.

Les Parcs nationaux sont créés par un décret en Conseil d'Etat qui fixe la réglementation nécessaire à la protection des milieux naturels concernés. Les interdictions ne concernent pas seulement les activités industrielles et commerciales, les constructions et les travaux publics ou privés, mais aussi la chasse et le développement touristique lequel doit être maîtrisé. Pour que la protection soit stricte, c'est autour du Parc, en zone périphérique, que sont implantés les divers équipements d'accueil.

Un Parc national est un établissement public financé par l'Etat. Des gardes-moniteurs, sous la responsabilité d'une petite équipe de direction sont chargés des missions de surveillance, d'observations scientifiques, d'information et d'accueil des visiteurs.

---

* Nous avons visité le Parc national des Ecrins dans les Alpes. Contrairement aux Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux font très peu d'initiation et d'éducation à l'environnement.

2.2 Les Centres permanents d'initiation à l'environnement (C.P.I.E)*

Nous allons d'abord présenter le mandat et la structure des Centres permanents d'initiation à l'environnement (C.P.I.E). Nous compléterons cette partie par des informations sur un des C.P.I.E visité durant notre voyage.

2.2.1 Mandat des C.P.I.E.

. Procurer aux habitants d'un espace déterminé un outil d'animation, véritable carrefour d'information, de concertation et de formation, qui permettra, en réunissant les plus motivés et les plus dynamiques, de susciter la réflexion, l'action nécessaire pour faire évoluer leur pays dans le sens prospectif de la qualité de la vie.

. Apporter à tous, qu'ils appartiennent au monde rural ou au monde urbain, la possibilité d'une sensibilisation et d'une formation en contact avec les réalités de l'environnement naturel et humain, afin que chacun puisse déterminer consciemment et en responsable, son attitude vis-à-vis de son cadre de vie et de celui d'autrui. Bref, une mission globale, d'initiation à l'environnement.

A cet effet:

. le C.P.I.E offre une possibilité d'accueil pour des publics très variés: les formateurs, les jeunes en scolarité ou non, les adultes en formation continue et le grand public français ou étrangers;

. il propose sur le terrain une initiation à la relation homme-milieu dans le temps et dans l'espace à travers la géographie, l'histoire, la géologie, les sciences naturelles, le développement agricole et rural, la lecture de paysage, l'archéologie, les arts et traditions populaires, l'artisanat, l'habitat rural, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les mécanismes de la vie publique.

---

* En 1985, l'ensemble des C.P.I.E emploie près de 250 personnes dont 175 emplois réels permanents. En moyenne, 5 à 6 personnes par centre (en réalité 2 à 11). Voir l'annexe 6, pour des informations supplémentaires. Plusieurs C.P.I.E sont situés dans les Parcs naturels régionaux.

2.2.2 Structure des C.P.I.E

En tant qu'établissement d'intérêt public à vocation départementale ou régionale, le C.P.I.E est administré et géré par une association locale existant préalablement ou constituée à cet effet; celle-ci réunit en particulier des représentants de collectivités locales concernées et d'associations intéressées ainsi que des personnalités locales et des représentants de l'équipe pédagogique permanente du centre. Cette association est responsable de l'élaboration, de l'application du programme pédagogique et du choix des équipements nécessaires à sa mise en oeuvre.

Dans le cadre des Parcs nationaux et des Parcs naturels régionaux, la mise en place du C.P.I.E peut être confiée à l'organisme du parc; mais l'agrément du C.P.I.E ne pourra intervenir qu'après la création de l'association spécifique de gestion et d'animation.

. L'équipe d'animation

L'animation du centre est assurée par une équipe permanente dont certains membres sont mis à disposition du C.P.I.E par les ministères et les collectivités locales intéressés. Cette équipe s'appuie sur des intervenants extérieurs issus ou non du milieu local tels que accompagnateurs de groupe, enseignants, agents des services extérieurs de l'administration, des collectivités locales, animateurs d'associations, artisans, agriculteurs, architectes, personnes du troisième âge.

. Le conseil d'orientation

Un conseil d'orientation, présidé par le préfet, est placé auprès de chaque C.P.I.E. Il se réunit au moins deux fois par an. Les comptes rendus des réunions du conseil d'orientation seront adressés au secrétariat général de la Commission nationale d'initiation à l'environnement.

Sa composition est la suivante:

- les représentants départementaux ou régionaux des administrations, membres de la commission nationale d'initiation à l'environnement;
- le président de l'association de gestion du C.P.I.E;
- le cas échéant, le directeur du Parc national ou du Parc naturel régional;
- les maires représentant les communes d'implantation du C.P.I.E;
- un représentant du conseil régional et du conseil général;
- le directeur du C.P.I.E et deux membres de l'équipe pédagogique;
- des personnalités choisies en raison de leurs compétences en matière d'environnement.

2.2.3 Centre permanent d'initiation à l'environnement des Monts du Pilat

En mai 1985, nous avons rencontré à Montréal monsieur Gilles Pichon, instituteur détaché au C.P.I.E. des Monts du Pilat et responsable des secteurs scolaires et loisirs (formation et animation). M. Pichon faisait partie d'un voyage d'étude sur la «Pédagogie de l'environnement» organisé dans le cadre des échanges de l'Office franco québécois pour la jeunesse. En septembre dernier, suite à son invitation, nous nous sommes rendus au C.P.I.E. des Monts du Pilat.

. Cadre géographique

Le C.P.I.E. est situé dans le Parc naturel régional du Pilat. Avant de présenter les activités du Centre, voici quelques informations générales sur le Parc.

Parc naturel régional du Pilat

Le Parc du Pilat est situé tout près des grandes villes, à 5 km de Saint-Étienne et 40 km de Lyon. Plus de 2 millions de citadins habitent dans un rayon de 50 km autour du Parc. La population du Parc est d'environ 350,000 personnes réparties dans 43 communes rurales et dans quelques villes associées au Parc.

Le Parc possède plusieurs équipements dans les domaines suivants:

- développement économique (exemple: une Maison de l'artisanat);
- tourisme et loisirs (exemple: relais pédestre, base de loisirs);
- équipements culturels (exemple: Maison des Arts et Tradition populaires);
- nature et environnement. Les principaux équipements sont: une classe nature, un parc animalier, des sentiers d'observation et la Maison de l'eau et le Centre permanent d'initiation à l'environnement.

. Fonctionnement du C.P.I.E du Mont Pilat

L'environnement diversifié du Parc naturel régional du Mont Pilat est favorable à la mise en place d'activités d'éducation à l'environnement variées s'appuyant sur l'ensemble des sciences de l'environnement. De par ses équipements, sa situation, son environnement, le C.P.I.E peut proposer toute une série d'activités de découverte et d'étude d'environnement, allant de la nature en passant par l'artisanat, l'agriculture, l'aménagement, l'économie, le tourisme, le passé, etc... Ceci se traduit par des activités transdisciplinaires permettant de comprendre un territoire dans sa globalité. L'eau est prise comme thème de travail destiné à faire déboucher sur une réflexion plus générale.

L'équipe d'animation

Le C.P.I.E possède une équipe permanente qui assure l'ensemble de l'animation et du fonctionnement, mais les animateurs du Parc naturel régional du Pilat peuvent être des intervenants privilégiés ainsi que les acteurs économiques locaux.

Une équipe technique assure l'hébergement, la restauration et l'administration. L'équipe d'animation proprement dite est constituée de spécialistes de l'écologie, de la géographie, de l'agronomie et de l'animation. En fonction du thème du stage, l'animateur le plus compétent interviendra.

La structure, l'hébergement

Le C.P.I.E possède un bâtiment «La Maison de l'eau» comprenant: une cuisine équipée, un réfectoire, deux salles de réunion, une bibliothèque, une salle d'exposition, un laboratoire de biologie, une salle audio-visuelle, un laboratoire photographique, foyer de ski de fond et garage à bicyclettes.

«La Maison de l'eau» peut accueillir 40 places (hébergement en chambres de 2, 4 et 6 lits).

Les clientèles

Les types d'actions se font au niveau: du scolaire,de la formation professionnelle et du loisir. Le C.P.I.E. intervient dans ces trois secteurs soit en animation directe dans le milieu de vie des stagiaires, soit en hébergement à la «Maison de l'eau».

Les conditions d'accueil

La Maison de l'Eau, bien qu'assurant des tâches d'hébergement, de restauration, d'animation n'est pas un «hôtel» ou une «école». Partant de ce principe, les stagiaires sont associés à la marche de la maison aussi bien au niveau du contenu pédagogique que de la vie quotidienne du stage.

Les activités de 1985-1986

Lors de notre rencontre avec l'équipe du C.P.I.E, celle-ci nous a présenté la programmation des activités de 1985-1986.
En voici quelques-unes:

- Scolaires*

«L'équipe du C.P.I.E. souhaite travailler avec les enseignants sur des projets d'environnement. Les actions proposées peuvent se concrétiser en terme d'animation directe dans les classes ou de formation auprès des enseignants; elles sont gratuites et sont prises en charge soit par le C.P.I.E., soit par le Parc du Pilat.

Ces projets concernent aussi bien les classes primaires que maternelles et axent leurs travaux sur les thèmes suivants: les déchets et leur élimination, l'eau, les arbres, la forêt, le cadastre.

. L'école maternelle et l'environnement: stages de formation continue des instituteurs et institutrices de maternelle organisé conjointement par l'école normale de St-Étienne, le Parc naturel du Pilat et le C.P.I.E.

. Classes de découvertes.

- Adultes

. Enseignants

Classes de découvertes pendant la 2ième quinzaine de juin 1986; un moment privilégié d'éducation à l'environnement pour l'enseignant. Comment celui-ci doit-il organiser de tels séjours au niveau matériel et pédagogique?

. Élus et employés municipaux

Un programme de stage est réalisé à la demande du Parc Naturel Régional du Pilat. Les thèmes retenus sont: l'environnement et la commune - l'élu, animateur d'un pays, d'une commune - les associations - les finances communales.

---

* Le 16 septembre 1985, il y avait un stage de deux jours pour des classes de seconde (niveau secondaire).

. Formation (adultes)

Ces stages sont en général organisés en collaboration avec le mouvement associatif.

- Animation nature (5 jours)
  Stage destiné aux objecteurs et jeunes volontaires qui sont chargés d'animation et d'éducation à l'environnement.
- Photo
  Stage tourné essentiellement vers la technique photo, utilisée comme moyen de faire découvrir l'environnement.
- Nature
  Stage qui dotera chaque stagiaire d'une méthode d'approche de la nature adaptée aux enfants.»

Selon les responsables du C.P.I.E. des Monts du Pilat, les scolaires et les enseignants sont les publics qui ont le plus profité du Centre. Depuis quelques années, il y a des ouvertures vers d'autres secteurs: élus, responsables associatifs, producteurs agricoles.

2.3 Les Centres culturels scientifiques et techniques

En milieu urbain, les structures d'initiation à l'environnement sont très peu nombreuses en dehors des Centres d'initiation à l'environnement urbain (C.P.I.E) et de certains Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E). Les formes d'animation pratiquées principalement jusqu'ici s'adressent aux scolaires: sensibilisation au milieu naturel, au patrimoine architectural et historique. Face à une nouvelle demande sociale émanant de publics plus divers (animateurs sociaux, monde industriel, personnels des communes) et portant sur des contenus plus complexes, le ministère de l'Environnement soutient un certain nombre d'initiatives (information, initiation, formation, valorisation de la recherche ...).

Une action est également menée avec le ministère de la Culture pour intégrer les thèmes de l'environnement dans les projets des Centres de la culture scientifique et technique.

Centre culturel scientifique et technique de Grenoble*

Couplé aux universités, aux centres de recherches, aux entreprises de la région mais aussi aux organismes culturels et éducatifs, la C.C.S.T de Grenoble est depuis 1979 un centre:

- de production d'outils de vulgarisation;
- de rencontres entre les publics, les scientifiques et les techniciens;
- de conseils de prestation de service et de formation à des techniques de vulgarisation.

Le Centre culturel scientifique et technique de Grenoble diffuse ses productions sur toute la région Rhône-Alpes et aussi sur l'ensemble du territoire national.

---

* Nous avons des relations suivies avec la CCST de Grenoble depuis la visite de M. Jean-Luc Parel en octobre 1984 à Montréal.

Le Centre est situé à Grenoble, dans un bâtiment remarquable (La Casemate), témoin du dernier ensemble de fortification de Grenoble (1832).

Les expositions scientifiques

Pour la CCST, les expositions sont des moyens qui peuvent aider le citoyen à comprendre les grands enjeux scientifiques et techniques. Elles présentent les implications économiques et sociales et sont le plus possible, en prise directe avec les préoccupations de chacun. Toutes réalisées par des professionnels de l'image, elles s'adressent à un public non spécialisé.

Une exposition itinérante «de l'air»

Le Centre culturel scientifique et technique (CCST) de Grenoble et l'Association pour le contrôle de la pollution de l'air (ASCOPARG) ont produit en collaboration et avec le soutien de plusieurs organismes une exposition itinérante sur la pollution de l'air dans la région grenobloise. Cette exposition qui a débuté en mars 1985 va se poursuivre pendant un an.

En septembre dernier, nous avons visité avec M. Parel et quelques représentants de l'organisme l'exposition «de l'air». Celle-ci était installée à l'entrée d'une bibliothèque municipale de Grenoble.

Cette exposition dont le coût est d'environ 80,000 $ comprend 7 modules

- Introduction - pollution atmosphérique telle que ressentie par le grenoblois, résultat d'un sondage.
- «L'air et la vie» - quelques données sur le rôle et la composition de l'atmosphère.
- «L'air dans la ville» - pollution engendrée par l'agglomération (400,000 h) et sa situation géographique.
- «Les polluants attaquent» - effets de la pollution sur la santé des hommes.

- «L'air surveillé» - les techniques et les réseaux de surveillance.
- «Arrière les polluants» - les différentes actions imaginées pour lutter contre la pollution.
- «Agir» - liste des actions à envisager.

La présence du Québec

Le ministère de l'Environnement du Québec, par sa Division de l'éducation, a déjà fourni pour cette exposition différents documents techniques sur les précipitations acides ainsi que des documents de vulgarisation, principalement l'affiche et la brochure sur «Les précipitations acides ou quand la pluie chasse les grenouilles».

2.4 Les milieux d'enseignement

Pour les responsables du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Éducation nationale chargés de ce dossier, l'éducation à l'environnement dans les milieux d'enseignement est susceptible d'approches multiples et complémentaires. Il ne s'agit pas de mettre en place une discipline nouvelle, c'est-à-dire d'enseigner autre chose, mais d'enseigner autrement et de donner à tous, enseignants et élèves, la possibilité de découvrir et de comprendre l'environnement afin d'adopter à son égard un comportement responsable.

L'environnement, ainsi entendu, ajoute une dimension essentielle à l'enseignement de plusieurs disciplines, puisque c'est l'ensemble des problèmes liés à l'inter-relation de l'homme en tant qu'être social et économique et du milieu dans ses aspects physiques, chimiques et biologiques.

Concernant les applications de l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires, le protocole de 1983 faisait mention des deux actions suivantes:

. intégrés plus encore la dimension «environnement» dans les contenus d'enseignement et l'organisation pédagogique en vue de faciliter une pratique, par les enseignants et les élèves, d'actions interdisciplinaires sur l'environnement.*

. développer les Projets d'actions éducatives sur l'environnement dans les établissements scolaires du premier et du second degré: le ministère de l'Environnement leur apportera un soutien spécifique.

---

* L'Institut national de recherche pédagogique (I.N.R.P.) est à faire une évaluation de la dimension environnement dans les contenus d'enseignement de l'enseignement général et technique, des actions de formation et des projets d'action éducatives.

Les Projets d'actions éducatives (P.A.E.) sur l'environnement réalisés dans les collèges, les lycées, les écoles normales d'instituteurs et les écoles élémentaires sont un des volets importants de l'éducation à l'environnement dans le système d'enseignement français.

Un P.A.E. c'est un moyen, non d'enseigner autre chose mais d'enseigner différemment:

. en ouvrant les établissements scolaires à l'environnement dans toutes ses dimensions;

. et en ayant ainsi pour objectif de favoriser la réussite de l'école.

De telles actions contribuent à enrichir les enseignements grâce à la collaboration de nombreux partenaires extérieurs (parents, élus locaux, organismes culturels, mouvements pédagogiques...) et à la coordination de plusieurs disciplines. Elles permettent ainsi, de développer à la fois, l'autonomie et l'esprit d'entreprise des établissements scolaires.

Les projets d'action éducatives (P.A.E.) sont de trois types:

Type I: Action liée aux objectifs du programme

Ils sont constitués d'activités menées dans le temps scolaire et directement articulées au contenu des enseignements (pour l'environnement: celui des sciences naturelles, physiques et humaines).

Type II: Action hors du temps de classe

Ils sont composés d'activités situées hors du temps scolaire et dans/ou hors l'établissement*. Ils doivent s'insérer dans le cadre d'un projet d'ensemble cohérent diversifié et ouvert aux collaborations extérieures.

---

* Souvent avec la collaboration des Parcs et des CPIE.

Type III: Amélioration du cadre de vie scolaire

Ils sont destinés à concourir, avec la participation concrète des élèves, à l'amélioration du cadre de vie scolaire.

Selon M.R. Bayssière du ministère de l'Éducation nationale, les P.A.E. qui ont pour thème l'environnement représentent environ 20% des projets présentés chaque année, soit quelques 2 000 projets dans lesquels sont engagés près de 500,000 élèves (beaucoup de ces projets reçoivent une aide financière complémentaire du ministère de l'Environnement par le canal des directions régionales à l'architecture et à l'environnement dans chaque région).

L'évolution des actions d'éducation à l'environnement

Pour les responsables du dossier au ministère de l'Environnement et de l'Éducation nationale, le protocole de 1983 a rendu possible l'engagement d'un programme coordonné notamment pour:

- le développement des actions en matière de formation des enseignants;
- les modalités d'aides à apporter aux - Projets d'actions éducatives (P.A.E) sur l'environnement réalisés dans les établissements scolaires.
- l'amélioration des structures pédagogiques par l'étude de la mise en place conjointe de services éducatifs de l'environnement auprès des Parcs et des Centres permanents d'initiation à l'environnement (C.P.I.E).
- l'inventaire des enseignements universitaires relatifs à l'environnement, et l'élaboration d'un module d'enseignement interdisciplinaire qui sera inséré dans certaines licences (histoire- géographie, biologie, sciences sociales et économiques).

Pour l'année 1983-84, les différents points du programme d'actions ont été financés par le Fond d'intervention pour la qualité de la vie.*

On trouvera à l'annexe 7 un bilan plus complet de l'application du programme d'actions dans le système de l'éducation.

---

* Ce fond est financé par plusieurs ministères.

CHAPITRE III

LA FORMATION À L'ENVIRONNEMENT

3. LA FORMATION À L'ENVIRONNEMENT

La formation à l'environnement, tant au niveau du système scolaire et universitaire que pour les autres publics est considérée comme un des volets important à privilégier pour s'assurer d'un développement durable de l'éducation à l'environnement.

La demande de formation à l'environnement tend à s'accroître, à se diversifier et à s'affiner. Elle émane de publics variés: scolaires, associations, mais aussi du monde du travail, des responsables locaux...

Des stages, des sessions de formation, des colloques sont organisés régulièrement sur des sujets précis et d'actualité par une multitude d'organismes. Ils traitent de la connaissance des milieux, de la gestion des espaces, de la préservation de la nature, des techniques de lutte contre les pollutions, etc.

Selon les responsables de la Mission Vie Associative, Emploi, Formation du ministère de l'Environnement, une nouvelle situation est perceptible: le passage d'actions de sensibilisation, à maintenir pour les jeunes générations, vers des formations plus pointues en prise sur le réel et visant à apporter des solutions concrètes aux responsables de l'environnement.

Le ministère de l'Environnement s'attache plus particulièrement à donner une impulsion pour adapter l'offre à la demande, développer la collaboration interministérielle, former les responsables des formateurs, mettre en place la décentralisation.

3.1 Dans le système éducatif

On trouvera à l'annexe 8 un exemple d'activité de formation; il s'agit d'un stage sur la pédagogie de l'environnement destiné à des enseignants.

Un inventaire des organismes de formation à l'environnement

Afin de tenir compte de l'importance que revêtent à la fois les actions de sensibilisation et les formations spécialisées, un inventaire* a été réalisé en 1983-84. Celui-ci couvre tous les types de formations publiques et privées quelles que soient les méthodes pédagogiques mises en oeuvre. Il comprend actuellement la description détaillée de 400 formations différentes, de même que les coordonnées de 300 formations supplémentaires.

Les secteurs abordés dans le cadre des programmes de formation sont principalement l'aménagement, l'écologie et les technologies et procédés industriels. Les champs d'application de ces secteurs sont principalement les impacts sur l'environnement, les eaux continentales, la faune et la flore.

L'inventaire s'adresse:

- aux élèves et étudiants qui désirent se former en environnement ou dans un domaine voisin;
- aux écoles, universités et autres organismes de formation afin de développer l'échange d'informations et d'idées entre ceux qui organisent des actions de formation en environnement;
- aux professionnels qui désirent compléter ou mettre à jour leurs connaissances en matière d'environnement;
- aux futurs employeurs afin qu'ils soient au courant des formations existantes et de leurs programmes d'enseignement.

---

* Cet inventaire est coordonné par la Mission Vie Associative, Emploi, Formation du ministère de l'Environnement.

3.2 Pour divers publics

La demande de formation à l'environnement provenant de diverses clientèles a tendance à croître mais n'est pas toujours facile à cerner et à analyser. Elle s'exprime très souvent par le canal de la vie associative, plus facilement repérable, mais aussi par l'intermédiaire d'études et d'enquêtes.

Diverses études ont été commandées par le ministère de l'Environnement et réalisées par des organismes spécialisés dans l'observation sociale et la communication afin de permettre de mieux appréhender la nouvelle demande sociale.

À côté de l'inventaire fait auprès des organismes d'enseignement, un autre inventaire des organismes et des formations a été réalisé dans chacune des régions, il est destiné à un public plus diversifié: acteurs sociaux, responsables locaux, etc.

Ces évaluations de l'offre et de la demande éclairent et orientent le choix de politique régionale. Il s'agit essentiellement: de mieux mobiliser et d'utiliser les ressources à tous les niveaux, de rechercher une plus grande adéquation de l'offre et de la demande, de susciter et de favoriser l'intégration de l'environnement dans tous les circuits d'éducation et de formation.

Il est prévu un catalogue évaluant également les outils pédagogiques utilisés et leur disponibilité. À terme, les principaux objectifs poursuivis sont de favoriser au plan régional la circulation des idées, des matériels et des hommes entre tous les organismes formateurs et la mise en place de véritables catalogues des ressources pédagogiques disponibles et de réseaux locaux correspondants.

Quelques exemples de formation à l'environnement

Pour répondre à la grande variété de demandes de formation, le ministère de l'Environnement soutient des programmes de plus en plus diversifiés et affinés. Les associations constituent souvent un relais précieux pour la formation à l'environnement, mais elles sont également prêtes à recevoir une formation appropriée. Une convention a été signée avec la Fédération française des sociétés de protection de la nature, pour former les membres d'associations.

- En 1984, la Fédération a organisé 16 stages répartis en 6 sessions de 3 à 6 jours et 10 fins de semaine. Les principaux thèmes abordés sont la gestion des associations, la communication, le remembrement, l'environnement et la décentralisation.

- Des programmes de formation à l'environnement ont été organisés à l'intention des personnels de préfecture.

- Des actions spécifiques ont été menées en 1984 avec des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (en Haute Savoie) et des CPIE (en Dordogne). Les thèmes de formation portaient sur: les études d'impacts, les microcentrales, la défense du patrimoine, etc.

- Pour les élus, différents organismes d'information et de formation d'élus ont organisé des journées sur le thème du bruit.

3.3 Le «Centre européen d'éducation à l'environnement du Mont-Dauphin»: un lieu de formation*

Le Centre a été inauguré officiellement en mai 1984 par madame Bauchardeau ministre de l'Environnement. Il est situé à Mont-Dauphin, dans les Alpes, dans une ancienne place forte, créée par Vauban en 1693 (depuis quelques années, c'est un site entièrement classé).

Ce centre, disposera du Pavillon des Officiers et du bâtiment de l'école. Les projets de rénovation et d'adaptation sont en cours et doivent être terminés en 1986.**

Mandat du Centre***

«Le Centre, lieu de rencontres et d'études ouvert à un public diversifié, doit en premier lieu participer à la vie locale et la faire bénéficier de l'animation entrainée par ses activités.

---

* Nous avons terminé notre mission en France par un bref séjour au Centre de Mont-Dauphin.

** Le Centre est financé par plusieurs ministères (Culture, Éducation nationale, Environnement, Jeunesse et Sports) et autres administrations régionales.

*** En plus de rencontrer M. Maurice Charles nous avons participé à un stage d'une journée et demie; ce stage était offert à des conseillers techniques et pédagogiques des Directions départementales du ministère de la Jeunesse et Sports. Nous avons aussi rencontré madame Gardeli Sofia, chargé de mission auprès du ministère Grec de la Jeunesse et des Sports; elle prépare actuellement une thèse de doctorat en éducation à l'environnement. Nous avons terminé cette visite, par un exposé sur l'éducation à l'environnement au Québec. On trouvera aux annexes 9 et 10 le programme du stage et quelques réflexions de M. Charles sur l'éducation relative à l'environnement.

Sans s'écarter de sa vocation éducative, il favorisera les relations, offrira un lieu de rencontres, de débats et de réflexions en mettant à disposition un accueil, un hébergement et des conditions de travail confortables. Élus, Services publics, Associations, Groupes d'études sur les problèmes environnementaux, devront s'y retrouver.
Le Centre peut servir à des:

- Stages pluridisciplinaires d'enseignants, régionaux nationaux et internationaux, en pédagogie de l'environnement (formation initiale et continue).

- Stages de responsables d'associations locales, régionales et des pays étrangers sur le thème de l'environnement.

- Sessions de formation des élus locaux et régionaux dans le domaine de l'environnement. Rencontres internationales sur le même thème.

LES PAGES QUI SUIVENT PRÉSENTENT UN BREF COMPTE RENDU DE DEUX RENCONTRES QUE NOUS AVONS EUES À PARIS: L'UNE AVEC LE RESPONSABLE DU PROGRAMME INTERNATIONAL D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT DE L'UNESCO ET L'AUTRE AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA NOUVELLE ENCYCLOPÉDIQUE.

PROGRAMME INTERNATIONAL D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT DE L'UNESCO*

À ce jour, la Division de l'éducation du ministère de l'Environnement du Québec n'a pas eu de contacts officiels avec les représentants du Programme international d'éducation relative à l'environnement. Par ailleurs, la Division de l'éducation s'est inspirée dès sa création en 1978, des principes et des objectifs tels que définis par l'UNESCO. Par la suite, CONNEXION, le bulletin de l'éducation relative à l'environnement, publié par cet organisme nous a permis de suivre les progrès, les tendances et les perspectives de l'éducation relative à l'environnement chez les différents pays participants.

L'entretien que nous avons eu avec monsieur Albala a porté sur les points suivants:

a) les dix ans du programme international d'éducation relative à l'environnement

En 1975, l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont lancé conjointement, en réponse à une recommandation de la Conférence de l'ONU sur l'environnement humain, Stockholm, 1972, le Programme international d'éducation relative à l'environnement.

Les actions du Programme pendant les dix dernières années se sont successivement concentrées sur:

- le développement d'une prise de conscience générale de la nécessité de l'éducation environnementale;
- le développement de concepts et d'approches méthodologiques;
- des efforts pour incorporer la dimension de l'environnement dans le processus éducatif des États membres.

Sept ans après sa fondation et cinq ans après la Conférence de Tbilissi (1975) le Programme international d'éducation relative à l'environnement

---

* Nous avons été reçu par M. Georges Albala, responsable du Programme.

a mené une étude au niveau mondial pour déterminer les besoins et les priorités des États membres. Voici quelques-uns des principaux résultats:

. Les besoins en matière d'éducation relative à l'environnement restent importants, dans toutes les régions, et concernent surtout: la formation de personnel enseignant et l'enseignement technique et professionnel au sein de l'enseignement scolaire; l'éducation des adultes pour ce qui est de l'éducation extrascolaire.

. Quant aux composants du processus éducatif, les insuffisances les plus marquées se rapportent aux matériels didactiques appropriés, au personnel enseignants, à la recherche et à l'expérimentation pédagogique dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement.

b) les principales activités de l'équipe responsable du Programme à Paris

. production d'un répertoire informatisé des projets, des productions, des programmes des différents pays participants (banque de données accessibles);

. production d'une liste informatisée des individus et organismes qui reçoivent CONNEXION;

. production de simulation.

c) participation du Gouvernement du Québec au Programme international d'éducation à l'environnement

. Établir des contacts officiels avec les représentants de l'UNESCO.

. Faire connaître aux responsables du Programme les réalisations du Québec.

LOGICIELS ÉDUCATIFS (LA NOUVELLE ENCYCLOPÉDIE)*

Le ministère de l'Éducation nationale et la Nouvelle Encyclopédie** ont lancé au mois de décembre 1984 un concours de scénarios pour logiciels éducatifs, ouvert aux élèves, aux enseignants et aux clubs d'informatique de l'enseignement secondaire.

Les scénarios devaient porter sur des thèmes scientifiques ou techniques (sciences sociales et humaines comprises), utilisés au mieux l'interactivité permise par le micro-ordinateur et être adaptés aux matériels de service dans les établissements scolaires.

Plus d'une centaine de projets ont été envoyés par des enseignants (70%), des clubs informatiques (20%) et des élèves (10%). Quinze scénarios ont été sélectionnés.

Leurs auteurs recevront du ministère de l'Éducation nationale un soutien technique, sous la forme d'une dotation en matériel afin de réaliser une maquette de leur logiciel. Les trois meilleurs maquettes seront développées par les éditeurs, en collaboration avec leurs auteurs.

M. Dominique Taléghami, le directeur informatique de la Nouvelle Encyclopédie nous a remis la liste des lauréats du concours de scénarios ainsi que la liste de ceux qui ont retenu l'attention du jury. Les sujets sont variés, mais il y a peu de projets qui concernent directement l'environnement, sauf

---

* La Nouvelle Encyclopédie, est un organisme parapublic, financé principalement par le ministère de la Recherche et de la Technologie.

** Nous sommes à réaliser actuellement un logiciel sur les précipitations acides en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec et la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Nous étions intéressé à rencontrer des organismes qui travaillent dans le domaine des logiciels éducatifs sur l'environnement.

le projet «Quel milieu, explorons-nous» de Madame Lesec et son équipe. Des contacts seront établis prochainement avec cette équipe pour obtenir plus d'informations sur leur projet.

N.B. Nous avons remis à Monsieur Normand Pinet, du ministère de l'Éducation du Québec les résultats de cette rencontre.

/

CONCLUSION

Les ententes et les protocoles d'accord signés au cours des dernières années entre le ministère de l'Environnement et différents ministères et organismes montrent l'importance que l'État français accorde à l'éducation relative à l'environnement.

Depuis plusieurs années diverses structures ont entrepris de promouvoir cet objectif. Les Centres permanents d'initiation à l'environnement et les Parcs naturels régionaux en sont les principaux supports. Il existe aussi d'autres structures qui apportent leur soutien. On peut citer ainsi: les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, les Maisons de la nature, les Relais ou les centres urbains, les Ateliers bleus, etc. Il existe par ailleurs de nombreuses structures, dont la vocation première n'est pas l'éducation à l'environnement, mais qui l'intègrent à d'autres préoccupations... et les associations de protection de l'environnement, là ou ils disposent des compétences et des moyens techniques suffisants.

L'éducation relative à l'environnement dans les milieux d'enseignement s'est surtout développée dans le cadre de Projets d'actions éducatives (P.A.E.) et par l'utilisation des différentes structures mentionnées précédemment.

La formation à l'environnement, tant au niveau du système scolaire et universitaire que pour les autres publics est considérée comme un des volets important à privilégier au cours des prochaines années pour s'assurer d'un développement durable de l'éducation à l'environnement. Pour les responsables de la Mission Vie Associative, Emploi, Formation du ministère de l'Environnement, une nouvelle situation est perceptible: le passage d'actions de sensibilisation, à maintenir pour les jeunes générations, vers des formations plus spécifiques en prise sur le réel et visant à apporter des solutions concrètes aux responsables de l'environnement.

CONCLUSION

ANNEXES

Annexe 1

Programme de séjour en France
de Claude Cloutier

MINISTERE
DES
RELATIONS EXTÉRIEURES

ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL
DES PERSONNALITES ÉTRANGÈRES

42, AVENUE RAYMOND POINCARÉ
75116 PARIS
TÉLÉPHONE 502 14.23
TÉLEX APAPE 611226 F

Poste 51 40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 6 septembre 1985.

Programme de séjour en France de

Monsieur Claude CLOUTIER

Responsable de l'Education au Ministère
de l'Environnement

- QUEBEC -

Lundi 9 septembre :

11 H 00 — Entretien avec Madame STREICHENBERGER
Association pour l'Accueil des Personnalités Etrangères
Ministère des Relations Extérieures
42 avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
Tél : 502.14.23 P. 51 40

14 H 30 — Entretien avec Madame ZTAZIAC
Union Nationale des CPIE
(Centres permanents d'initiation à l'Environnement
2 rue Washington - 4° étage -
75008 PARIS
Tél : 563.63.67

16 H 00 — Entretien avec Monsieur de VILMORIN
Ministère de l'Environnement
Fédération Européenne de l'Education relative à l'Environnement (F.E.E.E.)
14 boulevard du Général Leclerc
7° étage - B. 705 -
92527 NEUILLY sur Seine
Tél : 758.12.12

17 H 00 — Entretien avec Monsieur LENCO
Ministère de l'Environnement
Télédétection
7° étage - B. 763 -

18 H 00 — Entretien avec Monsieur PIALAT
Ministère de l'Environnement
Formation
8° étage - B. 807 -

Mardi 10 septembre :

9 H 30 — Entretien avec Monsieur SEBILLOTTE
Ministère de l'Environnement
Formation agricole
2° étage - B. 240 -
Tèl : 758.12.12

11 H 00 — Entretien avec Monsieur MICHEL
Directeur de la Fédération des Parcs Naturels de France
4 rue de Stockholm - 1° étage -
75008 PARIS
Tèl : 294.90.84
(Politique vis-à-vis des agriculteurs)

Suivi d'un déjeuner

13 H 30 — Entretien avec Monsieur BAYSSIERE
Ministère de l'Education Nationale
Formation Environnement
142 rue du Bac - 2° étage -
75007 PARIS
Tèl : 550.06.09

16 H 00 — Entretien avec Monsieur DUFFAUT
Ministère de l'Agriculture
Formation
78 rue de Varenne
Escalier C - 1° étage - B. C 152 -
75007 PARIS
Tèl : 555.95.50

Mercredi 11 septembre :

10 H 15 — Entretien avec Monsieur Georges ALBALA
U.N.E.S.C.O.
Programme Politique des Nations-Unies sur l'Environnement/Programme International d'Education à l'Environnement (PNUE/PIEE)
7 place Fontenoy
75007 PARIS
Tèl : 568.10.10

Jeudi 12 septembre :

9 H 30 — Entretien avec Monsieur COTTEREL
Concepteur logiciel + équipe de recherche à la "Maison de l'énergie"
15 rue du Louvre
75002 PARIS
Tèl : 508.57.45
Monsieur COTTEREL travaille à la Villette
Tèl : 240.27.28

Départ pour Rouen en voiture

16 H 00 — Entretien avec Monsieur LAURENT et Monsieur CHAIB
Centre de Documentation sur le Milieu Naturel
55 rue Louis Ricard
76000 ROUEN
Tèl : (35) 07.44.54

Hôtel FRANTEL
Rue Croix de Fer
76000 ROUEN
Tèl : (35) 98.06.98 Télex : 180 949

Vendredi 13 septembre :

Entretien avec Monsieur SADORGE
Parc Naturel Régional de Bretonne et Centre
de Découverte de la Nature de St Opportune
la Mare
2 Rond Point Marbre
76580 LE TRAIT (près de Rouen)
Tèl : (35) 37.23.16

Entretien avec Monsieur LECORDIER
Centre de Découverte
Place de l'Eglise
St Opportune la Mare
27680 QUILLEBEUF sur Seine
Tèl : (32) 56.94.87

- Au P.N.R. : Actions en direction des agriculteurs.
- A la Réserve (CPIE) : Problèmes de formation

Retour en voiture à Paris

Dimanche 15 septembre :

17 H 00 Départ pour Saint Etienne en train
20 H 15 Arrivée à Saint Etienne

Hôtel FRANTEL
Rue de Wuppertal
Rond-Point Parc de l'Europe
42000 SAINT ETIENNE
Tèl : (77) 25.22.75 Télex : 300 050

Lundi 16 septembre :

Entretien avec Monsieur PICHON
C.P.I.E. des Monts du Pilat aux Forêts Marlhes
42660 ST GENEST-MALIFAUX
Tèl : (77) 51.82.31

Départ pour Grenoble en voiture
Hôtel ALPOTEL
12 boulevard Maréchal Joffre - 38000 GRENOBLE
Tèl : (76) 87.88.41 Télex : 320 237

Mardi 17 septembre :

9 H 00 Entretien avec Monsieur PAREL
Centre Culturel Scientifique et Technique (CCST)
La Casemate
Place St Laurent
38000 GRENOBLE
Tèl : (76) 44.30.79

Actions de vulgarisation des associations

Départ pour Chambéry en voiture
Hôtel LES BARNIERES 2
05600 GUILLESTRE
Tèl : (92) 45.04.87

Mercredi 18 septembre :

Entretien avec Monsieur ARNAUD
Parc National des Ecrins
7 rue du Colonel Roux
05004 GAP CEDEX
Tèl : (92) 51.40.71

Aides au maintien des agriculteurs.

Jeudi 19 septembre :

Entretien avec Monsieur CHARLES
Directeur du Centre Européen d'Education à l'Environnement
06500 MONTDAUPHIN-FORT
Tèl : (92) 45.13.14

Participation à vue - Journée de stage pédagogique.

20 H 20 Départ de Gap en train T II

Vendredi 20 septembre :

6 H 50 Arrivée à Paris

14 H 00 Entretien avec Monsieur GRIPPERAY
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
11 rue de la Baume
75009 PARIS
Tèl : 563.11.77

/

Place de la Mission Vie associative, Emploi Formation au sein du ministère de l'Environnement

Mandat du ministère

Le ministère de l'Environnement est chargé d'assurer la protection de la nature, des paysages et sites naturels, la prévention, la réduction ou la suppression des pollutions, nuisances et risques que peuvent entraîner pour l'homme et l'environnement les équipements, les exploitations agricoles et les établissements industriels ainsi que les activités des particuliers.

Il est également chargé de la mise en valeur des ressources en eau et de la protection de la qualité des eaux. Enfin, il est chargé de favoriser les initiatives, la formation et l'information en matière d'environnement et de qualité de la vie et contribue sur ces points au développement de la vie associative avec les associations concernées.

Les grandes Directions

- Délégation à la qualité de la vie
- Direction de la prévention des pollutions
- Direction de la protection de la nature
- Service de la recherche, des études et du traitement de l'information sur l'environnement
- Directions mises à la disposition du ministère de l'Environnement
- Délégations régionales à l'Architecture et à l'Environnement.

Mission Vie Associative, Emploi, Formation*

La Mission Vie associative, Emploi, Formation fait partie de la Délégation à la qualité de la vie. Les autres Mission et Service de la Délégation sont: la Mission Environnement urbain, Mission Bruit et le Service de l'information et de la Communication.

---

* Secteur qui est responsable de l'éducation à l'environnement

Annexe 2

Place de la Mission Vie associative,
Emploi Formation au sein du
ministère de l'Environnement

Annexe 3

Protocole d'accord entre
le ministère de l'Éducation nationale
et le ministère de l'Environnement
sur l'éducation relative
à l'environnement (1983)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

PROTOCOLE D'ACCORD

Le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Environnement entendent marquer leur volonté commune de développer et d'approfondir une politique cohérente et durable d'éducation à l'environnement dans l'ensemble du système scolaire et universitaire.

Le Ministère de l'Urbanisme et du Logement apportera son concours aux actions concernant les problèmes d'habitat, d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Cette politique constitue un aspect de l'ouverture de l'école sur la vie. Dans cette perspective, elle s'appuiera largement, dans le cadre de la décentralisation, sur les instances régionales et départementales des deux ministères et la collaboration des collectivités locales. Elle recherchera également des rapports d'échange et de coopération au plan international.

L'éducation à l'environnement, par des démarches scientifiques interdisciplinaires, vise à rendre chacun conscient de sa place dans le milieu, de son action sur celui-ci et à donner à tous les moyens d'un comportement responsable.

I - LA FORMATION A L'ENVIRONNEMENT DANS LE SYSTEME EDUCATIF

1. - Objectif

L'objectif sera moins d'apporter de nouvelles connaissances que de développer des méthodes d'approches interdisciplinaires intégrant une pratique de terrain et des relations avec les organismes et collectivités locales responsables.

Il s'agira d'apprendre aux enseignants à se servir de l'éducation relative à l'environnement et de tous les outils qu'elle peut apporter pour diversifier, rénover et concrétiser les enseignements, sans pour autant en surcharger les contenus.

2. - Moyens

Cette formation sera assurée notamment par :

- des sessions d'informations et d'échanges entre les responsables des deux administrations,

- des formations techniques spécifiques : conférences, séminaires,

- des stages interdisciplinaires de terrain.

L'inscription décentralisée de ces actions sera proposée aux Chefs de missions académiques à la formation.

Ces opérations bénéficieront d'une aide des deux ministères. Les différents organismes qui leur sont liés en seront informés. Ils apporteront leur soutien scientifique et technique à l'organisation de cette formation (universités, unités régionales de formation et d'information scientifique et technique, laboratoires de recherches, muséums d'histoire naturelle, musées, centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique, agences techniques, parcs naturels, centres permanents d'initiation à l'environnement...). Il est important, en particulier, que cette formation intègre les résultats de la recherche pédagogique et universitaire dont un des objets essentiels reste à ce niveau la finalité didactique.

Ces dispositions intéresseront :

2.1 - La formation dans les universités, les grandes écoles et les centres de recherche scientifique

Le Ministère de l'Environnement proposera des actions spécifiques de formation aux enseignants, aux étudiants, aux élèves et aux chercheurs des établissements d'enseignement supérieur.

2.2 - La formation permanente des adultes

2.3 - La formation dans l'enseignement général et technique

Elle s'adressera aux maîtres et professeurs des écoles, collèges, lycées et lycées d'enseignement professionnel en formation initiale, et continue :

- un soutien particulier sera apporté aux actions de formation engagées par les projets d'actions éducatives des Ecoles sur l'environnement réalisés avec les Ecoles Normales et aux actions spécifiques destinées à l'encadrement des classes de découverte,

- la place faite à l'éducation à l'environnement dans les programmes de formation initiale des instituteurs sera reconsidérée afin de modifier éventuellement le contenu de la formation,

- l'environnement sera pris en compte dans la formation pédagogique initiale (dans les centres pédagogiques) et la formation continue des professeurs de collèges, de lycées et de lycées d'enseignement professionnel,

- les enseignants qui dispensent une formation professionnelle ou technique en relation avec l'environnement, dans les Instituts universitaires de technologie, les lycées techniques et les lycées d'enseignement professionnel seront concernés en priorité,

- la préparation d'un module d'enseignement sur l'environnement, qui pourra progressivement s'intégrer dans certaines licences (histoire-géographie, sciences économiques et sociales, sciences naturelles, sciences physiques...) sera mise en oeuvre.

II - LES APPLICATIONS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'éducation à l'environnement représente un des aspects fondamentaux de la formation du futur citoyen. En conséquence, tous les élèves du système éducatif doivent pouvoir en bénéficier.

Une double action sera engagée :

- intégrer plus encore la dimension "environnement" dans les contenus d'enseignement et l'organisation pédagogique en vue de faciliter une pratique, par les enseignants et les élèves, d'actions interdisciplinaires sur l'environnement,

- développer les projets d'actions éducatives sur l'environnement dans les établissements scolaires du premier et du second degré : le Ministère de l'Environnement leur apportera un soutien spécifique. Cette aide pourra, le cas échéant, appuyer les projets et faciliter les déplacements à moyenne distance des élèves d'établissements appartenant à des zones urbaines ou rurales défavorisées.

III - LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les Ministères de l'Education Nationale et de l'Environnement s'engagent à conjuguer leurs efforts pour mettre à la disposition des enseignants et des élèves les outils pédagogiques propres à les sensibiliser et à leur permettre une approche concrète des problèmes d'environnement.

1. - Matériel pédagogique

Il s'agira dans un premier temps, de recenser et de valoriser le matériel pédagogique existant et d'en assurer une meilleure diffusion.

Dans un deuxième temps, un effort particulier sera fait pour la réalisation et la production d'un matériel nouveau, portant sur l'environnement régional.

Ces deux actions seront confiées notamment au Centre National de Documentation Pédagogique et à ses centres régionaux et départementaux.

2. - Structures pédagogiques

Les deux ministères reconnaissent le soutien technique efficace que peuvent donner à cette action éducative les Parcs naturels, les Centres permanents d'initiation à l'environnement ou d'autres supports, tels que les muséums d'histoire naturelle et les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement... et les associations de protection de l'environnement, là où ils disposent des compétences et des moyens techniques suffisants.

Sur la base des résultats d'une évaluation de leur action, une aide spécifique et adaptée à leur besoin pourra leur être attribuée dans le cadre d'une politique régionale.

Des enseignants pourront apporter leur concours, à temps partiel, aux Parcs naturels et aux Centres permanents d'initiation à l'environnement dans le cadre d'un service éducatif de l'environnement, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées en milieu scolaire et universitaire.

IV - LA CONCERTATION, LE SUIVI ET L'EVALUATION DES ACTIONS

L'exécution de cette politique commune doit s'appuyer sur la mise en place de structures de concertation entre les administrations centrales et régionales des deux ministères.

Une commission mixte est créée au niveau national. Elle est chargée de la mise en oeuvre de ce protocole. Elle se réunira au moins une fois par an.

Cette commission établira un programme annuel d'actions. Elle en assurera le suivi et l'évaluation.

Il est demandé aux Recteurs d'académie et aux Délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement d'articuler l'ensemble des actions relatives au développement d'une éducation à l'environnement (actions de formation, projets d'actions éducatives, aides à des associations ou des organismes, réalisation de documents ou d'expositions...) dans le cadre d'un programme d'action régional.

Ils confieront la mise en place de ce programme et le suivi de sa réalisation à un groupe de travail interne dans le cadre de la commission académique d'action culturelle.

Afin d'évaluer les progrès réalisés et l'impact des actions qui auront été lancées, les Ministères de l'Education Nationale et de l'Environnement feront procéder à des études d'évaluation à moyen terme dans le cadre de travaux universitaires ou de recherches pédagogiques confiées notamment à l'Institut National de Recherche Pédagogique.

Fait à PARIS, le 15 février 1983.

Le Ministre de l'Environnement

Le Ministre de l'Education Nationale

Annexe 4

Protocole d'accord entre les ministères
de la Jeunesse et des Sports
et de l'Environnement

PROTOCOLE D'ACCORD POUR DES ACTIONS COMMUNES

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Les orientations générales et les actions du Ministère de l'Environnement et du Ministère de la Jeunesse et des Sports ont assez de points de convergence pour qu'il soit apparu utile de proposer, au-delà de ce simple constat de fait, les principes directeurs d'un certain nombre d'actions communes à engager ou à développer. En effet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports souhaite renforcer la prise en compte de la dimension environnement dans certaines activités dont il a la charge (mouvements et associations de jeunesse, loisirs, vacances, pratique sportive,etc..). Le Ministère de l'Environnement souhaite de son côté que la formation à l'environnement pénètre davantage les milieux de la jeunesse et que les techniques liées à l'animation des jeunes soient mieux connues et utilisées dans les associations d'environnement.

Le présent document représente donc en même temps une manifestation d'intention et un canevas du travail à accomplir en commun.

I - COORDINATION EN MATIERE D'INFORMATION

Objectif à atteindre : permettre la connaissance réciproque des réseaux existants (associations, C.P.I.E., parcs, centres de vacances, centres de loisirs, etc...) et leur mise en relation permanente. Ces renseignements mettront en évidence les outils de travail possibles pour les deux administrations, mais aussi pour chacun des partenaires intéressés.

1.1 Inventaire des ressources

Le principe d'une collaboration entre les deux ministères et leurs services extérieurs est retenu dans le cadre de l'élaboration en cours, puis de la mise à jour des inventaires qui recensent les structures et organismes d'initiation et de formation à l'environnement

- inventaire national, concernant principalement les organismes qui proposent une formation initiale à l'environnement ;
- inventaires régionaux, comportant, outre les structures régionales d'initiation et de formation à l'environnement, la liste des ressources locales en hommes (conseillers techniques et pédagogiques, spécialistes, bénévoles...), en lieux d'accueil (maisons des parcs, bases de plein air...) et en moyens pédagogiques.

1.2 Documentation et information réciproque

Au moment où se mettent en place, dans chaque Ministère, des systèmes de documentation informatisés (Ecothek, banques de données des Centres d'Information Jeunesse...),il est prévu :

- l'introduction d'informations sur l'environnement dans les banques de données des Centres d'Information Jeunesse ;
- l'établissement de connexions entre les deux systèmes informatisés existants.

Ces actions nécessitent un travail en commun de documentalistes (choix de mots clés) et éventuellement l'intervention de spécialistes pour l'étude de faisabilité et la mise au point du système de connexion.

L'ensemble de ces actions (inventaires et système documentaire) implique donc la création de groupes de travail à deux niveaux :

* au niveau national, notamment pour la mise au point d'un système commun de documentation ;
* à l'échelon régional, pour associer les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports et les Centres d'Information Jeunesse aux inventaires en cours d'élaboration ou qui restent à réaliser.

II - FORMATION

La formation à l'environnement vise une modification du comportement de l'individu, conduisant ce dernier à un meilleur exercice de sa responsabilité et, à terme, à une véritable prise en charge de son environnement. La finalité de la formation à l'environnement est donc bien la formation du citoyen. En ce sens, la pédagogie à l'environnement ne doit pas faire appel uniquement à l'acquisition de connaissances elle met en oeuvre une méthodologie, et propose une approche globale et systémique des problèmes de l'environnement.

Le système actuel des formations couvrant le champ de l'animation socio-culturelle et sportive constitue, de par sa souplesse et son caractère décentralisé, un champ très vaste de concertation.

Trois objectifs apparaissent d'ores et déjà prioritaires :

- enrichir le contenu des formations à l'environnement par des approches novatrices et des thèmes encore peu abordés jusqu'à présent
- permettre aux animateurs des associations d'environnement de toucher un public de jeunes et d'intervenir auprès de lui, et donc d'accéder aux diplômes Jeunesse et Sports nécessaires pour ce type d'intervention
- faire en sorte que les diplômes répondent aux objectifs d'éducation à l'environnement dans leur contenu et leurs modalités.

2.1 La formation de formateurs et de responsables

Il s'agit ici de répondre à la nécessité d'une formation continue de bon niveau orientée notamment sur la pédagogie de l'environnement, s'adressant aux responsables d'associations, d'équipements et d'administrations ayant vocation à l'accueil, l'animation et la formation des jeunes.

Des réunions conjointes entre les deux ministères sont prévues pour mettre en place des sessions de formation de formateurs tant au niveau national que régional et en préciser les publics, les contenus et l'organisation.

2.2 Les formations existantes

L'objectif est une meilleure prise en compte des préoccupations d'environnement dans les programmes des différents diplômes et brevets : D.E.F.A. (Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animation), B.A.F.D. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), B.A.F.A. (Brevet d'Aptidude aux Fonctions d'Animateur), Stages d'Education Populaire.

Cela implique en particulier :

2.2.1 Pour le D.E.F.A.

Trois propositions sont avancées :

- dans le cadre des unités de formation technique "activités scientifiques" (160 H), augmenter les possibilités de stages offertes aux candidats en formation D.E.F.A. et ouvrir ces stages à des personnes qui ne suivent pas la totalité du cursus et ne sont pas candidats au diplôme.

  Cette première proposition suppose que le Ministère de l'Environnement juge comme formation suffisante en matière d'environnement le suivi par un candidat de deux unités de formation "activités scientifiques" axées sur les problèmes d'environnement. Elle nécessite également d'assurer une meilleure promotion des stages en direction des personnes qui ne suivent pas dans son entier le cursus du D.E.F.A.

- dans le cadre de l'unité de formation "environnement social de l'animation" (160 H), faire de l'approche des problèmes d'environnement une préoccupation constante plutôt qu'un point isolé du programme.

- dans le cadre de l'expérience d'animation prévue dans le cursus à l'issue de la formation théorique, programmer des stages centrés sur l'environnement et agréés comme unités de formation "adaptation à la fonction".

Les programmes du D.E.F.A. ayant un caractère décentralisé, ces propositions devront être concrétisées dans un premier temps dans quelques régions "pilotes" où des réunions de travail communes seront tenues entre les partenaires concernés.

2.2.2 Pour le B.A.F.D.

Deux propositions sont formulées :

- accompagner la formation initiale d'une information des stagiaires sur les ressources locales en matière de formation et de sensibilisation (lieux d'accueil, parcs associations, etc...)

- permettre aux candidats de remplacer les stages théoriq de renouvellement par des sessions optionnelles "environnement". Ces sessions pourront être mises en place après modification des textes en vigueur en liaison ave les associations concernées. Elles seront organisées en concertation avec les associations formatrices et les associations d'environnement.

2.2.3 Pour le B.A.F.A.

Il s'agit ici principalement d'inciter les association et organismes spécialisés (associations d'éducation populaire, C.P.I.E., parcs, associations d'environnement, etc...) à mettre en place des sessions de spécialisation (50 H) et de qualification (50 H ou 15 jours) centrées sur l'environnement.

2.2.4 Pour les stages d'éducation populaire

Certains stages de courte durée (50 H) pourront à l'avenir être organisés conjointement par les Directions Régionales et Départementales et/ou par les C.R.E.P.S. et les structures et associations spécialisées d'environnement.

2.3 Les nouvelles formations envisagées

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports envisage d'une part la création d'un diplôme d'éducation populaire à caractère professionnel se situant à un niveau de qualification inférieur à celui du D.E.F.A., et d'autre part la refonte des brevets d'Etat sportifs qui touchent aux disciplines s'exerçant dans le milieu naturel. Ces projets ouvriront de nouvelles possibilités en matière d'éducation à l'environnement et pourront constituer une réponse adéquate à la demande des animateurs des associations d'environnement.

Annexe 5

Protocole d'accord pour des actions conjointes de formation à l'environnement
entre le ministère de l'Agriculture
et le ministère de l'Environnement

III - ACTIONS ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Afin de créer le maximum de synergie entre les actions pédagogiques relevant de chaque ministère, il est décidé de procéder

3.1 en ce qui concerne les actions :

- *à un examen commun des projets (semaine de sensibilisation - colloques...) recoupant les préoccupations des deux ministères.*

3.2 en ce qui concerne les outils :

- *à un inventaire et une évaluation du matériel existant ;*
- *à l'organisation de journées d'échanges entre les spécialistes des deux ministères pour la conception de nouveaux matériels ;*
- *à la mise en place de réseaux régionaux de diffusion du matériel pédagogique (cf. liste des ressources prévu en I.1).*

MINISTERE
de
L'AGRICULTURE

MINISTERE
de
L'ENVIRONNEMENT

PROTOCOLE D'ACCORD POUR DES ACTIONS CONJOINTES DE FORMATION A L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'agriculture et le secrétariat chargé de l'environnement et de la qualité de la vie entendent marquer leur volonté commune de contribuer à développer une politique durable de formation dans l'ensemble du système d'enseignement agricole afin de démultiplier les effets des actions techniques conjointes évoquées dans le cadre de la communication agriculture-environnement présentée en C.I.Q.V. du 6 avril 1984.

L'éducation à l'environnement, par des démarches scientifiques interdisciplinaires, vise à rendre les publics concernés conscients de leur place dans le milieu, des conséquences de leurs actions et donner à tous les moyens d'un comportement responsable. S'appuyant sur les objectifs de participation à la vie locale largement utilisés par les établissements d'enseignement agricole, les actions conjointes projetées devront favoriser la nécessaire convergence entre la prise en compte de l'environnement et les nouveaux modes de développement local.

Un effort particulier sera porté sur l'établissement ou le renforcement de réseaux et de relais de sensibilisation et de formation (notamment entre le milieu rural et urbain) afin de réaliser des actions avec l'ensemble des publics concernés :

- élèves et enseignants des établissements d'enseignement initial ou continu, animateurs des centres permanents d'initiation à l'environnement, des parcs naturels et de diverses associations, etc. ;
- techniciens, spécialistes, praticiens de l'aménagement et du développement rural.

En ce qui concerne les échanges d'informations et d'expériences entre élèves et enseignants, le ministère de l'éducation nationale sera associé aux actions prévues dans le cadre du présent protocole.

* * *

1. Formation à l'environnement dans le système éducatif.

1.1. *Formation initiale dans le cadre des établissements*

L'objectif est de continuer à développer les actions projetées dans le cadre des nouvelles dispositions de la rénovation pédagogique, en développant les méthodes d'approches interdisciplinaires intégrant une pratique professionnelle de terrain.

La formation à l'environnement sera assurée non seulement dans le cadre des programmes scolaires (initiation à l'environnement, écologie) mais aussi par une série d'actions basées sur les grands thèmes de la relation agriculture-environnement :

- stages interdisciplinaires se déroulant sur le terrain, notamment dans les C P I E ;
- conception de modules de formation sur des thèmes spécifiques ;
- réalisation de formations techniques valorisant les travaux de recherche ; conférences, séminaires, journées d'échanges d'expériences, etc. ;
- participation des lycées agricoles aux innovations et expérimentations entreprises en matière d'évaluation des risques de pollution des nappes phréatiques par les nitrates ou les résidus de traitement et sur le thème de la relance agronomique en zones humides, etc.

1.2 *Formation continue des enseignants*

Objectif : faire bénéficier les formateurs des retombées de la recherche et des savoir-faire les plus récents.

Cette formation sera assurée :

- par des stages ou des sessions d'échange d'informations et d'expériences entre enseignants de l'agriculture, de l'éducation nationale et les spécialistes des C.P.I.E. et des parcs, etc ;
- par le recyclage des formateurs de l'enseignement technique agricole public en matière d'environnement, action réalisée avec l'institut national de recherche et d'applications pédagogiques.

2. Formation des animateurs et des agents du développement.

Objectif : renforcer les connaissances d'un public constituant un relais d'information vers le monde agricole.

Cette action comprendra :

- la réalisation d'un module de formation destiné aux animateurs-agents du développement formés à l'institut national de la promotion supérieure agricole ;
- l'examen des possibilités d'actions en direction des agents du développement, des conseillers agricoles, des conseillers de terrain pour la relance agronomique.

3. Formation continue des agriculteurs.

Des actions de rapprochement des structures de l'agriculture, de l'environnement et de la formation professionnelle seront réalisées afin d'encourager les collectivités régionales à mettre en œuvre des formations sur des thèmes liant développement agricole et environnement.

4. Formation continue des agents de l'Etat et des praticiens de l'aménagement.

Objectif : faire bénéficier ces publics des informations provenant des résultats d'études et recherches récentes afin de favoriser l'évolution des pratiques professionnelles.

Cette formation sera assurée par :

- la poursuite du programme d'actions pédagogiques lancé dans le cadre de la formation continue de l'E.N.G.R.E.F. sur le thème de l'« ingénierie dans les milieux naturels » et l'ouverture à d'autres thèmes communs comme celui de la valorisation de la biomasse dans les pratiques d'aménagement ou dans les pratiques agricoles ;
- la création en liaison avec les établissements d'enseignement de modules pédagogiques consacrés aux études d'impact dans l'aménagement rural (remembrement, par exemple) ;
- l'organisation pour les techniciens des deux administrations :
  - de sessions de formation à la communication audiovisuelle ou orale sur des thèmes communs agriculture-environnement ;
  - de stages d'échanges d'informations sur des thèmes régionaux ;
  - la réalisation de stages consacrés à l'environnement au niveau de la formation continue (E.N.G.R.E.F., E.N.S.A.) ;
  - la formation d'agents intervenants auprès des collectivités locales.

5. Vie associative et développement rural

Il s'agira de développer des actions concernant

- la formation des P Q P N « Personnes qualifiées pour la protection de la nature » afin de les préparer à remplir leur mission dans le cadre des commissions communales de remembrement ;
- la formation des animateurs permanents et des bénévoles des structures associatives pour développer l'éducation à l'environnement dans les actions d'animation rurale ;
- la sensibilisation du grand public par les réseaux de communication sociale, en particulier par les radios locales rurales.

6. Structures pédagogiques.

Les deux ministères reconnaissent le soutien technique efficace que peuvent donner à cette action éducative les centres permanents d'initiation à l'environnement, les parcs naturels ou d'autres supports là où existent des compétences et des moyens techniques suffisants.

Sur la base des résultats d'une évaluation de leur action, une aide spécifique et adaptée à leur besoin pourra leur être attribuée dans le cadre d'une politique régionale.

Des enseignants pourront apporter leur concours, à temps partiel, aux parcs naturels et aux C.P.I.E. dans le cadre d'un service éducatif de l'environnement, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées dans l'enseignement agricole et, chaque fois que possible, en liaison avec l'éducation nationale.

7. Valorisation et création de documents pédagogiques.

Il s'agira d'abord de recenser et de mieux faire connaître les documents existants et d'en assurer une meilleure diffusion.

Puis, l'effort portera sur la conception et la réalisation de nouveaux documents adaptés aux différents publics concernés. Seront plus particulièrement associés l'I.N.R.A.P. et l'I.N.P.S.A.

Le présent protocole rappelle les accords passés entre la délégation à la qualité de la vie (service de l'information) et le service cinématographique du ministère de l'agriculture pour le dépôt et la diffusion de documents audiovisuels, en particulier dans les structures de formation.

8. Suivi et évaluation du protocole d'accord.

Une commission mixte sera mise en place au niveau national. Elle assurera le suivi et l'évaluation des actions engagées. Elle regroupera des représentants des services centraux concernés en s'appuyant sur des groupes suivant les actions régionales.

Afin d'évaluer l'impact des actions réalisées, une mission de suivi et d'évaluation des actions pédagogiques sera confiée à l'I.N.R.A.P. de Dijon.

Des programmes d'actions biennaux permettront de fixer plus précisément les modalités d'exécution des opérations pouvant être lancées à court terme.

Le ministre de l'agriculture,
MICHEL ROCARD.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie,
HUGUETTE BOUCHARDEAU.

Annexe 6

Union nationale des Centres permanents
d'initiation à l'environnement (UNCPIE)

Union Nationale des Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (UNCPIE)

Quelques informations générales*

Equipes et emplois

. En 1985, l'ensemble des C.P.I.E emploie près de 250 personnes dont 175 emplois réels permanents.

. En moyenne, 5 à 6 personnes par centre (en réalité de 2 à 11)

Activités et clientèles

. De 1982 à 1985, le nombre de journées stagiaires dans les centres a augmenté de 30%. Constance de la prédominance de deux secteurs: l'éducation et les publics non spécialisés.

Thèmes

Des thèmes nouveaux se développent en relation avec les publics cibles et/ou des orientations nationales ou régionales. Ces thèmes sont: tourisme, patrimoine, environnement urbain, emploi (formation des jeunes, développement local).

Formation (orientation)

Mise en place d'un système de formation à la gestion (responsables et animateurs). Formation aux techniques de communication, améliorer le savoir-faire des C.P.I.E auprès des clientèles cibles.

Rôle de l'Union

Centrale et concertation et de services
- interface entre les partenaires nationaux et les C.P.I.E;
- interface entre les C.P.I.E eux-mêmes;
- force de proposition, d'organisation, de méthode;
- recours en cas de difficulté.

---

* Rencontre, lundi le 9 septembre 1985 avec Madame Ztaziac, directrice de l'UNCPIE.

Annexe 7

Bilan sommaire de l'application du programme d'actions communes du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Éducation (1983 et 1983-84)

APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS COMMUNES ÉDUCATION/ENVIRONNEMENT 1983 ET 1983-1984

Avant même la signature du protocole d'accord entre le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Éducation nationale, le 15 février dernier, de nombreuses actions d'éducation à l'environnement avaient été menées à bien dans l'ensemble des académies, sous des formes diverses, avec le concours technique et financier des représentants régionaux (Délégué régional architecture et environnement), départementaux (Direction départementale de l'équipement) et (Conseil architecture urbanisme et environnement) de l'environnement et de l'urbanisme et du logement : sessions académiques d'information, stages de formation (Projet d'action éducative).

Le protocole d'accord traduit donc la volonté de donner un caractère plus cohérent et plus durable à cette politique commune. Quant au programme d'actions, annexé à ce protocole, pour 1983-1984 — c'est-à-dire pour la fin de l'année scolaire 1982-1983, et l'année scolaire 1983-1984 — il vise seulement à prolonger, de manière concertée, ce qui était parfois déjà engagé dans les différents niveaux ou secteurs du système éducatif.

La Mission de l'action culturelle et des cultures et langues régionales, avec ses chargés de mission rectoraux et départementaux a la charge du suivi de ce programme : recenser et faire le bilan des actions organisées, signaler les difficultés rencontrées, proposer des orientations mieux adaptées au terrain.

C'est pourquoi cette fiche reprend dans sa présentation **le plan du programme d'action** en faisant d'une part le point dans chaque domaine et d'autre part en indiquant, pour chacun d'eux, sans que cela soit limitatif, les aspects qui, dans les académies, pourraient être selon les cas, soit mieux assurés, soit développés.

I. - ÉCOLES

1) Bilan

Le compte rendu du stage de Saint-Étienne de mai 1983 fait le bilan de l'expérimentation des Écoles Normales pilotes sur la notion-thème : « Équilibre-rupture d'équilibre » (ces Écoles Normales pilotes sont au nombre de 16 : Agen, Aix-en-Provence, Amiens, Aurillac, Cahors, Chamalières, Charleville-Mézières, Dijon, Épinal, Foix, Laval, Lons-le-Saulnier, Melun, Nîmes, Quimper, Saint-Étienne.

Le bulletin de liaison des écoles normales pilotes va s'ouvrir dans sa forme et son contenu pour devenir une revue destinée à tous les ordres d'enseignement, intitulée « **Pour une éducation à l'environnement** ». Celle-ci, avec le concours du Centre national de Documentation pédagogique (C.N.D.P.), paraîtra sous la tutelle de deux ministères. Le premier numéro, nouvelle formule, paraîtra en 1984.

L'information des directeurs d'écoles normales, des inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale et des professeurs d'écoles normales en matière de collaboration avec le ministère de l'Environnement, notamment pour l'organisation de stages de formation continue des Instituteurs et le projet d'action éducative des écoles se fera lors de leur stage de mars 1984 et à la réunion annuelle des directeurs d'écoles normales au printemps 1984.

L'information des directeurs des centres de classes de découverte sera donnée lors de leur stage d'avril 1984.

Le groupe de travail sur les contenus de formation (écoles normales, D.E.U.G.) des instituteurs se réunira début 1984.

2) Actions académiques

Faire remonter des P.A.E. des écoles exemplaires qui viendront éventuellement illustrer un article de synthèse pour la revue.

Mettre en relation, quand ce n'est pas déjà fait, directeurs d'écoles normales, inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale, professeurs d'écoles normales avec le D.R.A.E., les C.A.U.E. et

autres structures supports d'actions sur l'environnement. Leur rappeler les modes de collaboration possibles.

II - COLLÈGES, LYCÉES, L.E.P.

1) Bilan

Il ne semble pas, selon les comptes rendus faits par les D.R.A.E. à leur administration centrale, que l'information, sur les possibilités de collaboration technique et de soutien financier que peuvent apporter des D.R.A.E. ou les C.A.U.E. aux P.A.E. sur l'environnement, ait été partout suffisamment assurée. Les L.E.P. notamment sont peu nombreux.

2) Action académique

Rappeler par une note dans le bulletin d'information du C.R.D.P. par exemple, ces possibilités à l'ensemble des établissements scolaires de l'académie.

III - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1) Bilan

Les commissions académiques destinées à faire l'inventaire des enseignements et des recherches universitaires n'ont pas encore été mises en place.

Un inventaire lancé par la direction des enseignements supérieurs est néanmoins en cours. Son achèvement conditionne la réalisation de documentation pédagogique.

Module d'enseignement interdisciplinaire : la Direction des enseignements supérieurs propose de l'introduire dans les unités optionnelles obligatoires de certains cursus universitaires.

Cinq muséums d'histoire naturelle recevront en 1983-1984 des subventions de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (D.B.M.I.S.T.) et de l'Environnement pour assurer le développement d'actions pédagogiques : Autun, Auxerre, Dijon, Orléans et Strasbourg (pour chacun de ces musées des heures de décharge ont été attribuées afin d'assurer un service éducatif).

Aucune proposition de valorisation de matériels et d'expositions par les Unités régionales de formation et d'information scientifique et Technique (U.R.F.I.S.T.) n'a été faite jusqu'ici.

2) Action académique

Académie de Dijon : obtenir des trois musées d'Autun, Auxerre et Dijon qu'ils articulent les actions envisagées afin de servir de support éventuellement à un programme académique sur l'environnement.

Académies d'Orléans et Strasbourg : tirer parti des actions prévues par les musées pour l'information et la formation des enseignants.

Toutes académies : envisager des collaborations avec les muséums d'histoire naturelle existants.

IV - FORMATION

1) Bilan

L'information des chefs de mission académique à la formation n'a pas été partout également faite.

L'information des Délégués académiques à la formation continue (D.A.F.C.O.) reste imparfaite.

L'évaluation des programmes d'actions académiques sur l'environnement lancée en 1981 dans certaines académies doit se poursuivre.

Pour le ministère de l'Environnement, trop peu de stages environnement sont inscrits au programme académique de formation.

2) Action académique

Mieux diffuser l'information dans ce domaine afin de mettre en œuvre, en fonction des besoins et des collaborations possibles avec les structures existant du côté environnement et les mouvements pédagogiques, des stages de formation qui constitueraient l'un des volets du programme académique d'action culturelle : il s'agira d'actions intégrées et concertées dont la préparation pourrait être confiée à une sous-commission environnement de la commission académique d'action culturelle (C.A.A.C.) et dont l'élaboration définitive appartiendra à un groupe de travail commun Rectorat/D.R.A.E.

V - RECHERCHE-ÉVALUATION

1) Bilan

Les commissions mixtes régionales destinées à entreprendre l'évaluation en juin 1984 des actions engagées, n'ont pas encore été mises en place.

Les contacts ont été pris avec l'Institut national de recherche pédagogique (I.N.R.P.) pour une évaluation de la dimension environnement dans les contenus de l'enseignement général et technique, des actions de formation et des P.A.E. et l'élaboration d'un module de formation pour les stages méthodologiques.

2) Action académique

Participer à la composition des commissions mixtes régionales d'évaluation.

Faire remonter du terrain ce qui dans les actions d'animation ou de formation pourrait constituer le matériau du module de formation méthodologique à élaborer avec l'I.N.R.P.

Indiquer quels pourraient être les thèmes et les contenus, qui répondraient le mieux aux besoins, d'un stage interacadémique à prévoir décembre 1984.

VI - INFORMATION - DOCUMENTATION

1) Bilan

L'article sur la politique éducation en matière d'environnement paraîtra en janvier dans le *Cahier de l'Éducation* dans un numéro consacré à l'action culturelle en milieu scolaire.

Une publication particulière sur l'environnement est aussi prévue par la Mission de l'action culturelle et des cultures et langues régionales.

L'inventaire des ressources documentaires extérieures à l'Éducation nationale et les inventaires régionaux des structures existantes d'éducation à l'environnement sont en cours.

La diffusion des brochures d'information sur les Parcs naturels et les Centres permanents d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.) a été faite au printemps 1983, accompagnée d'un montage audiovisuel.

La mise en place de services éducatifs à l'environnement auprès des Parcs naturels et des C.P.I.E. est suspendue à l'examen des rapports d'enquêtes engagées en 1983 sur les C.P.I.E. et sur les parcs.

Les actions en liaison avec le C.N.D.P. sont en voie de réalisation.

2) Action académique

Faire des propositions sur le contenu possible de la publication M.A.C.C.L.R. pour qu'elle réponde aux besoins.

Faire connaître les productions documentaires qui vous ont paru particulièrement intéressantes.

Réfléchir à ce que pourrait être un service éducatif à l'environnement pour votre académie.

Il est souhaitable, dès à présent, à travers l'application de ce programme d'actions, d'envisager son prolongement et de l'inscrire dans une stratégie d'action à plus long terme qui pourrait prendre la forme d'un volet du programme académique d'action culturelle. Vos propositions dans ce sens seront les bienvenues.

Annexe 8

Une activité de formation sur
la pédagogie de l'environnement

Une activité de formation

A titre d'exemple, nous vous présentons le compte rendu d'un stage sur la pédagogie de l'environnement. Le compte rendu a été élaboré par les stagiaires: *

Stage: pour une pédagogie de l'environnement

Durée (RB): 8 semaines du 13 janvier au 19 mars 1983.

Participants: 12 (majorité féminine, 1 instituteur).

Moyenne d'âge: 34 ans

Tous les niveaux de classe étaient représentés (1 C.P.I, C.E.1, 1 adaptation, 3 C.E.2, 1 C.E.1-C.E.2, 3 C.M.1, 2 C.M.2).

Les enseignants étaient déjà partis pour la plupart en classes transplantées, 3 allaient en effectuer une immédiatement après le stage.

Objectifs du stage: une étude globale de l'environnement, à la fois pluridisciplinaire et méthodologique avec un souci d'application pédagogique.

Contenu: une démarche d'appropriation active du milieu, physique autant qu'intellectuelle, associant des contenus et le savoir faire; alternance de phases de sensibilisation et d'exploration sur le terrain et de réflexion et de production.

Déroulement 1ère phase

Étude du milieu urbain («parcours» - visites; ateliers d'architecture et d'urbanisme: C.A.U.E.; C.N.M.H.S. Musées-expositions...).

Thèmes proposés:

- l'eau (et rapports avec la nature, l'énergie, la vie végétale, animale, humaine);
- le patrimoine architecturale (historique: par le C.A.V.E., maquettes);
- l'architecture scolaire et son évolution (témoignage: école Decroly);
- perception du milieu rural en milieu urbain (visite d'une ferme par enfant);
- simulation de parcours rural, urbain pour voir à travers ces parcours quels sont les enjeux;
- végétation en milieu urbain (la forêt, le parc, le jardin public, le terrain vague).

---

* Pour une éducation à l'environnement, no 1 Septembre 1984. Centre national de documentation pédagogique Paris.

Pour chaque thème privilégié la démarche était spécifique et globale. Plusieurs angles d'attaque faisant intervenir toutes les activités d'éveil (histoire, géographie, sciences) et de plein air.

Les acquisitions étaient à la fois théoriques et pratiques. Chaque étude était précédée de connaissances de bases (méthodologiques), puis d'une étude sur le terrain suivie d'une synthèse.

2ième phase

Pour concrétiser la démarche étude sur place d'un milieu particulier en l'occurence le milieu montagnard Montdauphin-Guillestre. Cette unité de temps, de lieu et d'espace nous a permis de mettre immédiatement en pratique dans un milieu très riche en ressources historiques, géographiques, scientifiques la démarche suivante.

. Percevoir le milieu — première approche globale sensori motrice.

. Comprendre le milieu — passer des signes perçus aux signes identifiés.

. Agir sur le milieu — former des citoyens responsables de leur environnement.

Des résumés bilans des différents thèmes étudiés ont été réalisés dès notre retour à l'E.N. où s'est déroulée une trop courte phase de synthèse:

- L'homme et le milieu montagnard
- La végétation
- L'habitat
- L'eau.

Ce stage a été très actif, très formateur par:

- l'approche pluridisciplinaire des thèmes;
- notre propre appropriation d'un milieu particulier;
- la découverte que pédagogie de l'environnement ne signifie pas activités d'éveil et simple étude d'un milieu mais qu'il est conçu comme un lieu fragile et changeant de relations entre les êtres et leur cadre de vie.

Conclusion:

Donc, que ce soit dans notre vie scolaire quotidienne (milieu urbain) ou au cours de classes transplantées (milieu rural, montagnard etc.) nous devons:

Amener l'enfant:

- à une réflexion sur son propre comportement et celui de son entourage;
- à prendre conscience des problèmes équilibre, déséquilibre;
- à agir pour modifier son cadre de vie, son rythme de vie, ses habitudes, ses relations avec la nature.

Faire de l'enfant un être capable:

- d'intervenir dans la construction de son environnement;
- de devenir un consommateur averti;
- de protéger les ressources, les espèces animales et végétales et tout ce qui touche à son passé.

Quels moyens mettre en oeuvre pour cela ?

Quels thèmes aborder ?

Notre stage va nous permettre d'avoir maintenant une meilleure approche de ces problèmes, de traiter les thèmes dans leur globalité de faire appel au savoir et au savoir-faire et d'essayer d'amener chacun à une «responsabilisation» face à son milieu de vie.

Quels en seront les résultats ?

En quoi notre pratique pédagogique a-t-elle été modifiée ?

C'est pour pouvoir analyser les résultats de ce stage dans leur application pédagogique que nous demandons:

- Un «suivi» dans nos classes.
- Un retour à l'E.N. (années 83-84) dans le cadre de la formation continuée.

Nous ajouterons que le stage excentré (Montdauphin), qui a mis en présence deux groupes différents: formation initiale (normaliens) + formation continuée (instituteurs), dans le cadre d'un P.A.E. a été pour nous très enrichissant. La confrontation d'instituteurs déjà sur le terrain et d'élèves-maîtres en formation est très positive et est à renouveler.

Annexe 9

Programme et liste des intervenants d'un stage organisé par le Centre européen d'éducation à l'environnement. Septembre 1985

Mont-Dauphin

Stage "Jeunesse et Sports"
16 au 21 Septembre 1985

Projet de Programme

Lundi 16

8h00	- Petit déjeuner	
9h00	- Ouverture du stage - Présentation du Centre Européen Objectifs du stage - Mise au point du programme	Maurice CHARLES
10h00	- Education relative à l'Environnement - Finalités Objectifs, principes d'action, approche pédagogique, applications en Europe	Sofia GARDELI
11h30	- Visite de la Citadelle et du Pavillon des Officiers	Dominique CHOPARD
12h30	- Déjeuner	
14h30	- Organisation de la partie pratique du stage - Découverte : lecture de paysage, itinéraire de traversée - Elaboration des thèmes d'étude et constitution des groupes	équipe du C.E.E.E.
19h30	- Dîner Soirée libre - un film facultatif : "Apprendre à lire l'environnement - I: Les fluides de la vie" (durée 35mn)	

Mardi 17

8h00	- Petit déjeuner	
9h00	- Malles pédagogiques "Animation nature" et "Formation"	Catherine LAPOIX
11h30	- Réunion des groupes d'étude (atelier)	
12h30	- Déjeuner	
14h30	- Etudes (atelier)	
17h30	- Politique régionale en matière d'environnement Région Provence - Alpes - Côte d'Azur Coordination des actions associatives en Région P.A.C.A.	DE MONSABERT DE LEUSSE René VOLOT
19h30	- Dîner Soirée libre - films (facultatifs): "Apprendre à lire l'environnement"- II:La chaîne sans fin (durée 30mn) - III:La logique des écosystème (durée 30mn)"	

Mercredi 18

8h00	- Petit déjeuner	
9h00	- Jeu "Eco-région"	Marie-Thérèse PRETE
11h30	- Débat libre	
12h30	- Déjeuner	

..../....

14h30 - Etudes (atelier)

17h30 - Ecologie urbaine - Formes urbaines et Architecturales - Enjeux écologiques et sociaux Christian GARNIER

19h30 - Dîner
Soirée libre - Réunions facultatives inter-groupes (atelier)

Jeudi 19

8h00 - Petit déjeuner

9h00 - ECOTECK Philippe BOYER

10h30 - Ecole et communauté - Projet d'éducation à l'environnement dans un collège pilote de la C.E.E. Sofia GARDELI

12h30 - Déjeuner

14h30 - Etudes (atelier)

17h30 - Animation "Jeunesse et Sports et D.R.A.E." en Région Centre Françoise NIRASCOU

18h30 - Structures d'initiation et d'éducation à l'environnement UNCPIE

19h30 - Dîner
Soirée libre - film libre : "Apprendre à lire l'environnement - IV: L'impact de l'homme" (durée 30mn)

Vendredi 20

8h00 - Petit déjeuner

9h00 - Actions du "Bureau Européen de l'Environnement de la C.E.E." KLATTE

10h30 - Jeu "Structure du paysage" Nicole SINGIER

12h30 - Déjeuner

14h30 - Etudes (atelier)

17h30 - "Acteurs et Dynamiques du système urbain"
Stage du C.P.I.E. régional d'Alsace Noëlle SEIBERT

19h30 - Dîner
Soirée détente

Samedi 21

8h00 - Petit déjeuner

9h00 - Enseignement de l'environnement urbain en Espagne Maria-Jesus CEBRI

10h30 - Synthèse de l'atelier (par groupe)

12h30 - Déjeuner

14h00 - Synthèse de l'atelier

16h30 - Bilan du stage - Conclusions - Suivi

18h00 - Clôture

* * * * *

Stage "Jeunesse et Sports"
16/21 Septembre 1985

Liste des Intervenants

Mme Maria-Jesus CEBRIAN	- Inspectrice d'Education - Barcelone -
Mr CHARLES Maurice	- Directeur du Centre Européen d'Education à l'Environnement de Mont-Dauphin
Mr DE LEUSSE	- Agence Régionale de l'Environnement de la région P.A.C.A.
Mr DE MONSABERT	- Directeur de l'Agence Régionale de l'Environnement de la région P.A.C.A.
Mme GARDELI Sofia	- Professeur titulaire en Grèce et Architecte - Coordonnatrice du projet du collège pilote de la C.E.E. à Voula (Grèce)- Chargée de mission auprès du Ministère grec de la Jeunesse et des Sports
Mr GARNIER Christian	- Professeur à l'Ecole d'Architecture de Paris - Lavoisier
Mr KLATTE	- Chef du "Bureau Européen de l'Environnement" à Bruxelles
Mme LAPOIX-OUDARD Catherine	- Conseillère Technique et Pédagogique à la D.R.J.S. de Paris
Mme NIRASCOU Françoise	- Chargée de mission à la "Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement" région Centre - Orléans -
Mme PRETE M.Thérèse	- Professeur - Chargée de recherche à "l'Institut National de la Recherche Pédagogique" - Paris -
Mme SEIBERT Nöelle	- Animatrice au "Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement" Régional d'Alsace - Muttersholtz -
Mme SINGIER Nicole	- Chargée de mission au "Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement" de l'Ain - Bourg-en-Bresse -
Mr VOLOT René	- Chargé de mission de coordination des actions associatives pour l'éducation à l'environnement en région P.A.C.A.
U.N.C.P.I.E.	- Union Nationale des Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement, 2 rue Washington 75008 PARIS

* * * * *

Annexe 10

Intervention de monsieur Maurice
Charles lors d'un séminaire sur
l'éducation relative à l'environnement.
Athènes, septembre 1983

Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe
"Section Française"

Mont-Dauphin

Séminaire sur l'Education
relative à l'environnement

ATHENES 2/10 Septembre 1983

Intervention de
Monsieur M. CHARLES

- Tous les systèmes éducatifs ont rencontré et rencontrent encore de grandes difficultés, dues pour la plus grande part :

  - à l'isolement de l'école par rapport au monde extérieur,
  - au caractère compartimenté de l'enseignement,
  - à l'égoisme de chaque matière,
  - à l'application de programmes dictés,
  - à l'inadaptation de l'école à une évolution de la phase industrielle de notre civilisation vers une phase ultra-scientifique, ce qui a pu déterminer le comportement de nombre d'adolescents qui rejettent un système qui ne leur présente pas de perspectives d'avenir.

  Il faut donc que l'école s'ouvre, participe et influe sur l'évolution de la société et ne doit donc plus être la courroie de transmission de valeurs établies pour perpétuer un système, mais permettre aux jeunes enfants et adolescents d'acquérir la capacité de construire eux-mêmes leurs connaissances et les valeurs qui les feront agir.

Depuis que l'homme existe il y a toujours eu une certaine "éducation relative à l'environnement". D'une espèce grégaire, il a toujours été nécessaire que l'enfant apprenne à connaître les ressources et les dangers de son milieu de vie, avant de devenir adulte et vivre "en société".

Certains de nos contemporains en sont venus à proposer une "société sans école". En France nous n'avons ni les moyens, ni l'intention je crois, de procéder à une pareille révolution culturelle. Mais je crois aussi que nous sommes convaincus que l'éducation relative à l'environnement, dans ses principes et dans ses objectifs, contient en elle-même un ferment révolutionnaire. Son slogan pourrait être celui des étudiants de la Sorbonne en 1968 : "Il est interdit d'interdire", car cela supposerait l'apprentissage de l'usage de la liberté, étant bien entendu que la liberté, il faut surtout la vouloir.... pour les autres.

Sans issue de bouleversement brutal, nous devons donc avancer avec pragmatisme, ce qui est loin d'être une solution de facilité. Nous devons unir nos efforts, en nous appuyant sur les réalités existantes, qu'elles soient humaines, structurelles ou politiques, mais en nous efforçant de nous mettre en accord sur un fondement philosophique et des principes d'action.

L'éducation en matière d'environnement n'est pas quelque chose qui vien s'ajouter, ou être "à côté" de l'éducation actuelle. Elle doit être une partie intégrante de la formation générale, profondément ancrée dans les programmes, les procédures pédagogiques, les structures et les mentalités. C'est une affaire sérieuse qui va demander beaucoup de temps et de tenacit

Sur un plan philosophique, s'agissant d'une prise de conscience, l'éducation relative à l'environnement n'est pas une éducation de luxe, pour de experts, des spécialistes ou des privilégiés par la fortune ou par l'intelligence. C'est celle de tous les peuples qui veulent comprendre dans quel monde nous vivons, maîtriser leur avenir aux côtés des autres peuples, dan la paix et la libre circulation des idées et des hommes. C'est l'affaire d tous et si des priorités doivent être matériellement établies, elles doivent l'être au bénéfice des plus démunis au sein de la société. S'agissant de l'acquisition de connaissances, chacun, à sa mesure, doit recevoir l'instruction qui lui est accessible, pour que lui-même et ses semblables, vis à vis de leur milieu de vie, puissent "l'analyser pour comprendre, se comprendre pour s'entendre, s'entendre pour entreprendre". S'agissant du comportement, chacun doit recevoir par la mise en relation et l'étude de la vie "telle qu'elle est", la capacité d'agir, libre et sans contrainte répressive. S'agissant de la relation de l'homme et de son environnement planétaire, l'éducation relative à l'environnement doit être mise en oeuvr en collaboration entre les peuples épris de paix et de liberté. Je crois pouvoir dire que la Grèce et la France sont côte à côte dans cette aventur de notre temps.

En conclusion de ce préambule, si une finalité doit être donnée à l'éducation relative à l'environnement, je reprendrai une formule que vous avez déjà entendue : Il s'agit de former "un citoyen conscient, responsable, actif et solidaire", et de provoquer une profonde rénovation des systèmes éducatifs pour y parvenir.

Cette finalité implique le maintien et entraîne le renforcement, du caractère démocratique des institutions à tous les niveaux de la vie socia

***

Une analyse rapide du contexte en France me semble utile avant de poursuivre, car il conditionne la mise en œuvre de l'éducation en matière d'environnement.

La Constitution garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et la culture.

L'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans pour les enfants des deux sexes, qu'ils soient français ou étrangers.

L'enseignement public est gratuit. Sa neutralité en matière confessionnelle, philosophique et politique a été inscrite en 1882, dans la même loi que l'obligation scolaire dont elle est la condition première. Elle s'est trouvé confirmée par la séparation des Eglises et de l'Etat en 1905. Cette laïcité assure le respect de la liberté de conscience.

Les examens et concours ont un caractère public et sont placés sous le monopole de l'Etat.

Sur un plan d'organisation politique et administrative, nous avons en France :

- le Ministre de l'Education Nationale.
- le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.
- la division administrative du territoire en 27 rectorats, dirigés chacun par un Recteur, chef de l'ensemble des services d'éducation, primaire, secondaire et supérieur, et chef hiérarchique des quelques 100 services départementaux de l'Education Nationale, dirigés par un chef des services communément appelé Inspecteur d'Académie.
- les établissements scolaires se répartissent en écoles, collèges et lycées, Universités et grandes écoles.
- A chaque niveau du système est rattachée une inspection,
  - . Inspection Générale auprès du Ministre et du Secrétaire d'Etat
  - . Inspection Pédagogique Régionale, par discipline, auprès des Recteurs, pour l'enseignement secondaire
  - . Inspection Départementale de l'Education Nationale, auprès des inspecteurs d'Académie, pour l'enseignement primaire
- A chaque niveau sont également rattachés des organismes d'appui du système éducatif et tout particulièrement :
  - . l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP)
  - . le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP)
  - . l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP).

Ces organismes ont des structures aux échelons régional, départemental et des relais dans les établissements.

Les collèges et les lycées se sont urbanisés. Les internats ont presque tous disparus dans les établissements d'enseignement général. Un ramassage scolaire s'est mis en place pour le transport des élèves éloignés. Seul l'enseignement technique, et particulièrement l'enseignement agricole qui constitue une sorte de mini-système éducatif sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture, ont conservé l'accueil des élèves 24 heures sur 24, ce qui n'est pas indifférent pour l'application de l'éducation relative à l'environnement.

Les enseignants titulaires, en France, relèvent d'un statut général des fonctionnaires, et de dispositions statutaires par catégorie, fixant les salaires, les obligations de service et les conditions de recrutement. Leur fonction est très protégée sur le plan de la responsabilité civile par des dispositions législatives et réglementaires. C'est évidemment une donnée importante pour la mise en œuvre d'une pédagogie active, très ouverte sur le monde extérieur. C'est la raison pour laquelle quelques textes ont été placés sur ce thème dans le dossier remis à chacun. Je n'en citerai qu'un, le plus important. C'est la loi du 5 Avril 1937 qui prévoit que la responsabilité de l'Etat sera substituée à celles des membres de l'enseignement dans l'exercice de leurs fonctions.

Sous certaines conditions et dans certaines situations, des collaborateur occasionnels du service public de l'Education Nationale, peuvent bénéficier de la même couverture juridique quant à leur responsabilité civile.

Les programmes sont élaborés et diffusés par l'échelon ministériel, accom pagnés d'instructions pédagogiques.

Les examens, particulièrement le baccalauréat et les brevets de technicie demeurent une préoccupation essentielle pour les élèves, et plus encore pour les parents.

Toutefois sans pousser plus loin l'analyse d'un système évidemment beaucoup plus complexe, une politique d'autonomie des établissements s'inscrit lentement dans les faits au sein d'un système qui demeure centralisé jusqu' alors et hiérarchisé.

****

Ce tableau très succint étant brossé, je souhaite exprimer maintenant les principes d'action qui doivent à mes yeux, présider à la mise en œuvre de l'éducation relative à l'environnement, ainsi que les objectifs qui en découlent.

Les principes d'action doivent :

- Favoriser la relation directe et sensible avec le milieu pour privilégier la perception individuelle, point d'appui premier et essentiel pour l'action formatrice.
  Une fois encore je répète qu'il faut prendre la vie "telle qu'elle est", même si parfois elle n'est pas belle à voir. C'est une épreuve et une éducation de vérité que celle de l'environnement. Nos adolescents, qui vont voter quelques années plus tard, ont besoin de savoir et de comprendre que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il faut que des choses changent. Rien n'est plus difficile à notre époque que de se forger une opinion objective. C'est pourquoi il faut montrer la vie, sans la déformer par des visions d'adulte ou des simulations artificielles.

- Mettre en pratique une approche interdisciplinaire pour l'intervention conjointe des sciences de la nature, des sciences humaines et des science sociales.
  L'éducation à l'environnement n'est pas et ne doit pas être la chasse gardée d'une ou de quelques disciplines soi-disant prédestinées. Aucune matière d'enseignement ne doit en être écartée, et chacune peut devenir tour à tour pilote selon le développement de l'étude, le thème en cours, un certain dynamisme personnel, etc... En tout état de cause c'est un travail d'équipe, tant pour les professeurs que pour les élèves.

- Ouvrir cette initiation à tous les âges de la vie. Cette ouverture ne doi pas être ségrégative, mais doit s'efforcer au contraire de faire se rencontrer des générations que notre vie actuelle sépare, quand elle ne les oppose pas les unes aux autres. N'y a-t-il pas une ressource sociale extraordinaire dans ces 10 millions de gens dits "du 3ème âge" en France ?

Leurs compétences, leur disponibilité ne peuvent-elles venir concourir à cette action éducative du monde des adolescents ? Un pont d'un type nouveau ne peut-il être jeté entre ces générations qui s'ignorent parce que trop peu est fait pour qu'elles se rencontrent ? N'y a-t-il pas là un rôle social que l'école peut remplir ?

- Insérer l'effort entrepris dans un nouveau projet de scolarité "de la maternelle à l'Université," dans une perspective d'éducation permanente.
  Dans cet esprit, même si on considère qu'il faut bien "commencer par un bout" et réaliser des actions limitées mais exemplaires, ne faut-il pas constamment se poser la question de savoir si ce que l'on fait pourra réellement servir d'exemple, c'est à dire avoir une certaine voie de généralisation. Le budget de l'action éducative en matière d'environnement est d'une importance capitale, si on ne veut pas aboutir à faire de la ségrégation par l'argent. Beaucoup de rapports de stages d'étude du milieu d'établissements en France comportent un compte-rendu financier et cela est d'autant mieux qu'il est souvent géré par les élèves eux-mêmes.

- S'appuyer sur l'ensemble de la personnalité humaine, intellectuelle, physique et affective.
  Pendant longtemps on a demandé à l'élève de s'asseoir, d'écouter et d'apprendre. C'était bien, à l'époque où l'enfant du peuple avait enfin accès à la connaissance dans une école ouverte à tous. Mais ce temps est révolu. Il faut une pédagogie "debout", pour un élève acteur et non plus passif, capable de construire lui même sa connaissance. L'enfant n'est pas seulement un cerveau, mais aussi un corps, un cœur, des mains...

- Associer la population, les gens du pays à l'action éducative, en s'appuyant sur les forces vives locales, la Collectivité élue, les Associations et peut être surtout sur les services publics pour qui ce doit devenir un devoir de recevoir et de collaborer à cette action éducative.
  Une fonction de médiation est, de toute évidence, à assurer entre l'école et le monde extérieur. Si les enseignants peuvent se voir naturellement confier cette fonction, elle peut prendre un caractère diffus et être partagée selon les circonstances entre toutes les parties prenantes de l'action de mise en relation. Et l'on constatera souvent que les adolescents eux-mêmes sont les meilleurs médiateurs qui soient, les plus efficaces parce que les mieux acceptés.

- Enfin tout en considérant l'intérêt certain des structures extérieures à l'école, partir du principe que l'établissement scolaire lui-même doit être le premier "centre permanent d'éducation à l'environnement".
  Les objectifs vous ont déjà été exprimés, mais permettez-moi de les rappeler. Ils constituent un ensemble auquel il faut souvent faire référence dans l'action, car aucun d'entre eux ne doit être négligé.

- L'application des connaissances acquises et la recherche de connaissances nouvelles.

- La corrélation entre des études théoriques à caractère général et l'analyse des processus sociaux et économiques du milieu de vie de chacun, pour que le futur citoyen soit capable de les comprendre et d'intervenir dans leur évolution.

- Le développement des capacités d'observation, d'analyse critique, de synthèse et d'évaluation prospective.

- La révélation et la mise en valeur de talents individuels.

- La capacité de travailler en équipe, entre professeurs et entre élèves.

- L'amélioration du comportement des élèves vis à vis de leur environnement, et des relations professeurs - élèves.

- L'ouverture de l'école sur la communauté et réciproquement ; le rayonnement culturel de l'école et la participation de la communauté à son action éducative.

- Le contact direct avec le monde du travail, facilitant l'orientation professionnelle et la protection du consommateur que l'élève est, directement ou indirectement.

- Le développement de l'amitié et de la paix entre les peuples.

A propos de ce faisceau d'objectifs, permettez-moi une observation. Nous avons assisté à la relation d'un certain nombre d'actions éducatives qui se sont déroulées en Grèce pendant ces deux dernières années. A mon avis toutes étaient excellentes, tout simplement parce que ce sont des actions avec des élèves ou des adolescents. Si des observations doivent être faites, elles doivent l'être en regard des objectifs que chaque projet s'était fixé, et en second lieu en regard des objectifs plus généraux de l'éducation relative à l'environnement. C'est là la condition d'une critique objective.

J'en viens à l'approche de l'éducation relative à l'environnement en France. Je crois pouvoir dire qu'il s'agit d'une évolution continue depuis la libération. Monsieur Alain SAVARY, notre ministre actuel de l'Education Nationale, rappelle, dans la déclaration que vous avez trouvée dans le dossier qui vous a été remis, qu'une quarantaine de réformes ou de projets de réformes ont été élaborés depuis 1945 dans un ministère dont on regrette l'immobilisme. Nous savons bien que le pragmatisme prudent s'impose quand l'avenir de nos enfants est en cause. Et pourtant, au travers d'une vision rapide et non exhaustive des textes, des structures, des actions de toutes sortes, sur une période de à peine un quart de siècle, l'évolution est certaine. Il n'est pas question de dire que la France est le paradis de l'éducation relative à l'environnement, loin de là, mais la prise de conscience est certaine.

Le premier Ministère français de l'environnement a vu le jour en 1970. Son responsable d'alors, Monsieur POUJADE, l'a appelé le "Ministère de l'impossible", tant la tâche à accomplir était immense. Mais le mouvement est venu.

Des structures anciennes ou originales ont participé à l'action éducative. Nous dénombrons actuellement en France :

- une cinquantaine de "Centres permanents de classes de nature".
- plusieurs centaines de Centres non permanents.

- 19 "Centres permanents d'initiation à l'environnement" pour lesquels vous avez un dépliant dans votre dossier.
- 6 Parcs nationaux et 21 Parcs naturels régionaux.
- 90 "Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement"(soit un par département).
- Des centres urbains, des fermes pour enfants, des jardins botaniques, le Muséum d'Histoire Naturelle, un premier centre éthnologique, les sentiers forestiers de l'Office National des Forêts, des relais nature péri-urbains, des sentiers urbains, les musées, les ateliers bleus, les bases de plein air..., toutes structures développant systématiquement ou occasionnellement des programmes éducatifs en liaison avec le système scolaire.

Des textes législatifs ou réglementaires sont venus confirmer la volonté politique d'agir :

- La loi sur la protection de la nature de 1976, qui impose les "études d'impact" des projets d'aménagement,
- la loi sur l'architecture, qui prévoit l'implantation des "Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement" (CAVE) à vocation éducative.
- la circulaire du 29 Août 1977, portant "instruction générale sur l'éducation des élèves en matière d'environnement", document essentiel que vous avez dans votre dossier et qui sert aujourd'hui de référence.

Je m'arrête un instant sur ce texte car il contient la définition qui prévaut en France pour l'environnement : c'est "l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines". Je poursuis la citation : "Il s'agit d'un domaine très vaste qui s'étend à toutes les formes de vie. C'est pourquoi l'environnement ne peut en aucun cas constituer une nouvelle discipline. Il doit "imprégner" l'enseignement dans son ensemble... La prise de conscience des problèmes posés suppose une confrontation directe avec les réalités du milieu de vie".

- La circulaire interministérielle du 6 Juin 1980, signée par quatre Ministres, relative au développement de l'initiation à l'environnement. Vous l'avez dans le dossier.
- Le protocole passé entre le Ministre de l'Education et le Ministre de l'Agriculture, prévoyant des échanges de classes de milieu urbain et de milieu rural, l'échange documentaire, des formations pédagogiques conjuguées pour les enseignants.
- Le protocole plus récent entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Environnement, texte que je vous invite à lire attentivement car il est dans votre dossier. Il est assorti d'un programme d'actions communes pour 1983/84.
- Enfin et j'insisterai plus encore ici, les textes concernant ce qu'on appelle aujourd'hui "les projets d'actions éducatives" ou P.A.E.

Cette pédagogie de projet constitue un véritable coin enfoncé dans la structure compartimentée et bloquée des disciplines séparées.

Deux documents essentiels figurent à ce sujet dans votre dossier :

- La circulaire du 6 Janvier 1983 sur "les projets d'actions éducatives des écoles". Les objectifs sont clairs :

1) DEVELOPPER DES RELATIONS ENTRE L'ECOLE ET SON ENVIRONNEMENT

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'école doivent permettre, avec le concours des structures de l'Education nationale, en s'appuyant sur l'aide des collectivités locales, de rassembler non seulement les enseignants mais aussi des parents d'élèves, des mouvements pédagogiques et, de manière plus générale, tous ceux qui, avec eux, ont une responsabilité en matière d'éducation. Les projets d'actions éducatives peuvent ainsi jouer un rôle essentiel dans la constitution d'équipes éducatives.

Ils doivent permettre de renforcer la collaboration entre les équipes d'enseignants et les milieux sociaux professionnels susceptibles d'apporter leur concours, dans le respect des garanties de laïcité inhérentes au service public d'éducation :

- Créateurs, journalistes, architectes, musiciens, comédiens, scientifiques, chercheurs...;
- Animateurs des services éducatifs des musées ou des archives, des parcs naturels, des CPIE (centre permanent d'initiation à l'environnement), des CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)...;
- Elus locaux chargés de la politique éducative et culturelle de leur collectivité ;
- Responsables d'associations, d'entreprises, d'organismes culturels ou socio-culturels de différents secteurs : scientifique, sportif, artistique, technique, économique...

Ces intervenants extérieurs apporteront, dans un échange réciproque d'expériences et de réflexions avec les enseignants, la spécificité de leurs approches et de leurs techniques. Les instituteurs trouveront dans ces contacts de nouvelles possibilités pour élargir leur formation personnelle et diversifier leurs méthodes pédagogiques.

2) FAVORISER LA PREVENTION DES DIFFICULTES SCOLAIRES

En étendant aux écoles primaires et maternelles des possibilités réservées jusqu'ici aux élèves des collèges et des lycées, ces nouvelles dispositions apporteront une aide en particulier aux équipes engagées dans des actions concernant l'ensemble d'un programme de zone prioritaire. La collaboration école-collège devrait se trouver renforcée.

En développant, dès le début de la scolarité, la participation des élèves à des activités susceptibles de contribuer à la prévention des difficultés résultant des différences socio-culturelles, ces projets constituent un facteur de réussite personnelle et scolaire. Prenant en compte ces différences, ils contribuent au développement et à l'affirmation de l'identité de chacun.

De tels projets n'auront d'efficacité que si, loin de se limiter à

quelque initiative spectaculaire ou éphémère, ils donnent lieu à une action éducative, quotidienne et continue.

3) SUSCITER DES ACTIONS DE FORMATION

Ces projets devront être élaborés par des équipes d'enseignants de façon à intégrer dans la même démarche des actions éducatives à mener avec les élèves, dans ou hors l'école, et des temps de réflexion sur les pratiques pédagogiques.

Avec les projets d'actions éducatives, les enseignants sont, en effet, invités à approfondir l'analyse et la réflexion appliquées à la pédagogie du projet :

- formuler des objectifs,
- tirer le meilleur parti des ressources et des compétences de l'environnement local,
- tenir compte des contraintes spécifiques pouvant peser sur la réalisation des actions projetées,
- susciter l'implication des élèves dans l'élaboration et la réalisation du projet,
- évaluer les résultats des actions engagées.

Cette démarche, propre à mettre en évidence les besoins de formation des enseignants, leur apporte en même temps une première réponse.

La note de service du 6 Juin 1983 sur les projets d'actions éducatives des collèges et des lycées d'enseignement général, professionnel ou technique des écoles nationales de perfectionnement pour 1983/84.

RAPPEL DES OBJECTIFS

Les objectifs des projets d'actions éducatives sont aujourd'hui bien connus :

- encourager l'ouverture des établissements sur leur environnement et notamment leur collaboration avec des partenaires extérieurs ;
- combattre les inégalités qui se développent au détriment de jeunes dont l'environnement éducatif serait insuffisant ;
- donner un rôle actif aux jeunes et favoriser chez eux l'initiative, la créativité et l'innovation, le sens des responsabilités ;
- aider le travail d'équipe entre les enseignants et entre tous ceux qui, dans le cadre ou à l'extérieur des établissements, peuvent participer à l'activité éducative;
- faciliter le développement de la pédagogie de projet.

Ce sont bien là les objectifs de l'éducation relative à l'environnement.

Je voudrais pour terminer indiquer une série d'actions effectives, allant dans le sens de cette éducation et de cette ouverture :

- la participation active de la France à tous les séminaires, colloque ateliers sur l'éducation relative à l'environnement à tous les niveau des instances communautaires internationales, UNESCO, PNUE, CEE, Conseil de l'Europe.
  Monsieur MAGUER a développé une expérimentation en lycée pendant plusieurs années, commanditée par l'UNESCO et le PNUE. Il vous en parlera après moi.

- Les classes de dépaysement dont les noms successifs depuis la libération accompagnent l'évolution des intentions et de la pédagogie : classes nouvelles, de neige, de mer, vertes, transplantées, de nature, et aujourd'hui appelées classes de découverte. Elles concernent pour l'essentiel les enfants de 10 à 11 ans.

- Les stages d'étude du milieu, particulièrement vivants dans l'enseignement agricole public et qui s'insèrent progressivement dans la scolarité des établissements de l'Education Nationale.

- L'insertion, dans la formation initiale des instituteurs, d'une "Unité de Formation"-Environnement, sous la forme d'une option. 19 écoles normales pilotes travaillent depuis plus de 10 ans sur la pédagogie de l'environnement à l'école primaire.

- Les projets d'actions éducatives, évoqués ci-dessus, dont le contenu concerne de plus en plus des sujets "d'environnement". Deux tiers des collèges et lycées mettent en œuvre des P.A.E.

- La participation au réseau pilote des écoles secondaires de la C.E.E.

- Les initiatives quasi-institutionnelles des structures para-publiques que sont les parcs naturels, les CPIE, dont la clientèle scolaire est très importante.

- Les initiatives de mouvements pédagogiques ou d'associations, par l'organisation de stages d'enseignants, nationaux et internationaux, sur le thème de la pédagogie de l'environnement et des méthodes actives.

Si vous avez pu jeter un coup d'oeil sur la documentation mise à votre disposition, apportée de France pour la plus grande partie, vous avez pu prendre connaissance d'actions originales.

Cette documentation appartient au Centre Européen de MontDauphin, dont je voudrais dire quelques mots en terminant. Il est situé dans le département des Hautes-Alpes - entre Gap et Briançon pour ceux qui connaissent la région - Sa vocation est l'accueil de stages, rencontres, études, à l'échelon européen, sur tous les thèmes liés à l'environnement, et plus spécifiquement l'environnement montagnard.

Des stages internationaux ont accueillis des collègues de différents pays, dont la Grèce. J'espère que ceux qui ont pu en bénéficier en ont tiré profit et en ont gardé un agréable souvenir. Les conditions d'accueil et de pratiques pédagogiques sont encore précaires, mais devraient s'améliorer sérieusement dans les deux années qui viennent.

Les installations prévues sont mises à la disposition de la "Fondation pour l'éducation à l'environnement en europe." Cette association internationale, qui constitue progressivement des sections dans les différents pays d'Europe intéressés, s'est donné comme vocation d'assurer, avec les moyens dont elle pourra disposer, le suivi concret des recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, pour le développement de l'éducation relative à l'environnement en Europe. C'est une ambition difficile mais exaltante.

Mais ainsi que l'a rappelé Monsieur Alain SAVARY dans sa déclaration sur les collèges :

"Agir est toujours difficile, mais l'inaction est sans espoir"

Quelques réflexions de monsieur Maurice Charles

«L'éducation à l'environnement ne peut être simplement une porte entr'ouverte sur un timide essai de compréhension des milieux de vie grâce aux connaissances acquises par la voie didactique. Elle doit constituer une véritable voie nouvelle de formation de l'individu à l'initiative, à la responsabilité, à la solidarité des hommes vis à vis de leur cadre de vie...»

«Les appuis primordiaux de l'éducation à l'environnement permettent de penser que celle-ci peut redonner à l'école et la reconcilier avec la nation en rassemblant toutes les forces vives autour d'un projet éducatif cohérent et prospectif:

- le système éducatif lui-même avec les moyens considérables dont il dispose, la disponibilité profonde des éducateurs malgré les écrans qui la dissimulent ou la contrarient, leur solidarité qu'un projet éducatif de scolarité peut renforcer;

- la famille, à qui il sera demandé d'être accueillante dans les échanges multiples que la pédagogie de l'environnement exigera;

- les services extérieurs de toutes les administrations de l'État, les collectivités locales, les groupements coopératifs et associatifs qui seront appelés à s'associer à l'action éducative pour qu'ils constituent des relais des activités humaines.

- les personnes libérées par l'âge des activités professionnelles, groupées ou non en associations, dont le nombre relativement considérable constitue un capital immense de compétence disponibles.

- la nécessité reconnue impérieuse de la protection des patrimoines et des équilibres des régions et des terroirs...»

---

* Ces notes sont tirées des textes de l'auteur. Nous avons aussi ajouté à l'annexe 7 un exposé que Maurice Charles a présenté à Athènes à l'occasion d'un séminaire sur l'éducation relative à l'environnement. (Un texte important).